

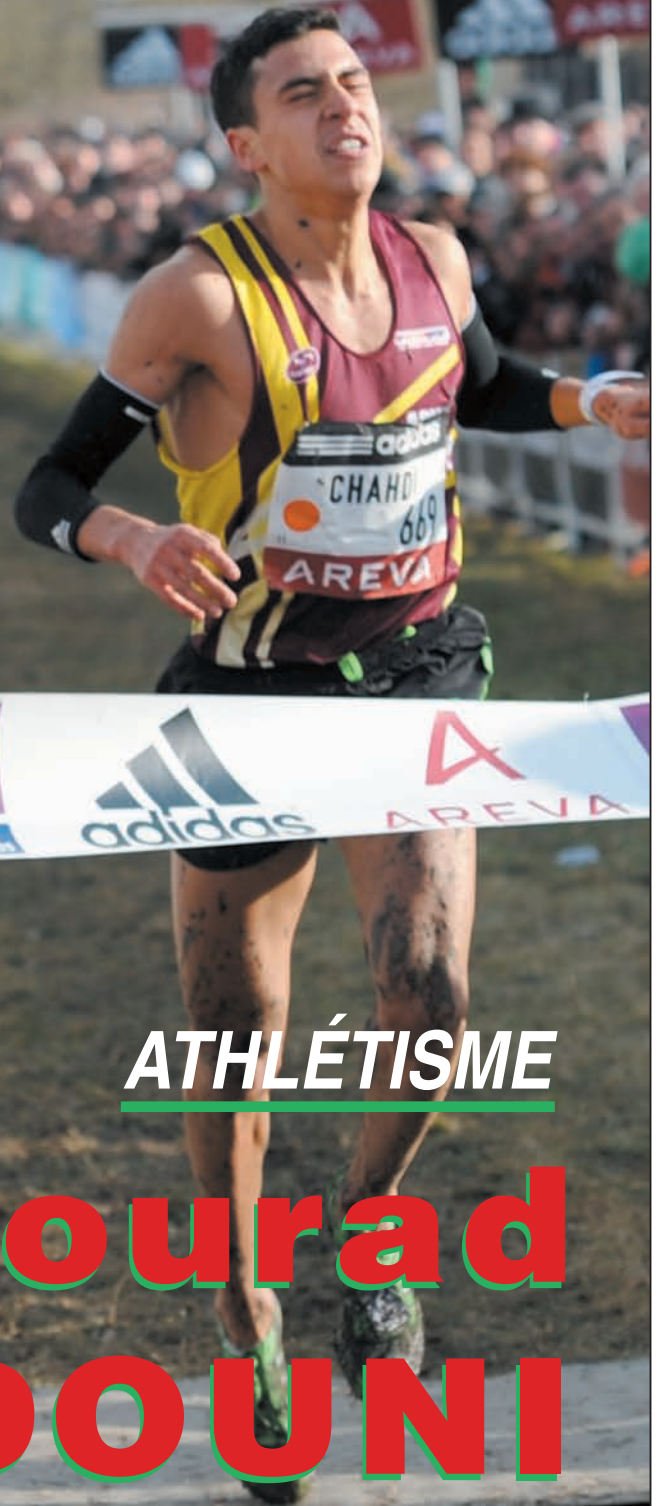
# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 4 au 10 mars 2011 - N° 6354 - 60<sup>ème</sup> année



ATHLÉTISME

**Mourad  
AMDOUNI**

*ou la Corse qui gagne*

# Sur les traces d'Anne-Cécile De Corte à Dublin

À 20 ans, Anne-Cécile Lando-Cancellieri a décidé d'emboîter le pas vers Dublin pour la poursuite de ses études. Après deux années de cursus à Corte, la charmante demoiselle, fan des Beatles et originaire de Lucciana, s'est ainsi employée à approfondir l'apprentissage de la langue de Shakespeare via un séjour à l'étranger et le programme de mobilité Erasmus proposé par l'Università di Corsica. Et comme l'indique le vieil adage : «Les voyages forment la jeunesse». Bien que l'heure du retour, de la grande à la petite île, n'ait pas encore sonné, l'Informateur Corse Nouvelle a sollicité un bilan d'expérience, sur fond de ballade irlandaise.



► **Anne-Cécile, quel cursus de formation as-tu emprunté jusqu'à ce jour ?**

J'ai passé mes deux premières années de licence « Langues Littérature et Civilisation Étrangères et Régionales », parcours bi-disciplinaire avec deux langues, anglais et italien, à l'Università di Corsica. Je suis actuellement à Dublin, pour la troisième année de mon cursus.

► **Pourquoi avoir décidé d'emboîter le pas vers une poursuite d'études à l'étranger ? Qu'attends-tu de cette expérience ?**

Passer une année à l'étranger a toujours été, pour moi, un rêve ; j'idéalisais cette expérience depuis le film «L'Auberge Espagnole» de Cédric Klapisch. En m'inscrivant dans une filière de langue, je savais qu'un séjour à l'étranger était conseillé, voire indispensable. Les cours d'anglais que j'ai suivis ces deux premières années n'ont fait qu'intensifier mon désir de partir. J'avais vraiment envie d'améliorer mon niveau de langue, de parler anglais au quotidien et, également, de découvrir un autre pays, une autre culture. Je savais que passer une année à l'étranger me permettrait d'évoluer tant au niveau scolaire que sur le plan personnel. De plus, quand j'ai appris que la ville de Dublin était proposée, je n'ai pas hésité une seconde.

► **Quelles sont les démarches à suivre pour préparer un départ comme celui-ci ? As-tu dû faire face à des tracas ou embarras administratifs ?**

Tout d'abord, je me suis rendue au Bureau des Relations Internationales de l'Università di Corsica. La marche à suivre m'a été expliquée. J'ai retiré un dossier Erasmus et commencé à rassembler tous les documents demandés. J'ai appris à la fin du mois de mars que mon dossier avait été retenu, alors que de nombreux étudiants de Corte avaient fait leur demande, tout comme moi, pour Dublin. Une sélection avait été réalisée, car seulement deux places pour cette ville étaient disponibles. Il a fallu remplir et fournir différents documents pour les dossiers de bourse. J'ai ensuite été mise en contact avec ma fac à Dublin, le Dublin Institute of Technology, et tout s'est déroulé sans souci.

► **Comment s'est passée ton installation à Dublin ?**

Tout s'est passé sans encombre. J'avais réservé, grâce à mon université, à Dublin, un appartement dans une résidence universitaire ; je n'avais donc pas de stress niveau logement. En arrivant, bien entendu, il faut ensuite se familiariser avec cette grande ville, avec la langue et, surtout, avec les températures très basses pour un mois de septembre ! J'ai eu la chance de rencontrer l'année dernière à Corte, une étudiante irlandaise, participant au programme d'échanges Erasmus. À mon arrivée à Dublin,

**Anne-Cécile, à Dublin, sur O'Connell Street.** «C'est l'équivalent de l'avenue des Champs-Élysées, mais en plus beau !» glisse cette jeune étudiante passionnée de voyages, dans un large sourire. «On peut voir le fameux Spire derrière moi. Cette photographie remonte au début du mois de septembre, entre deux averses de pluie et il faisait à peu près quinze degrés». Un magnifique paysage qui n'est pas sans lui rappeler son film favori : «Once» de John Carney.

j'ai pu compter sur elle et je dois dire que le fait d'avoir un contact quand on s'installe dans une ville étrangère, inconnue, est quelque chose de très rassurant.

► **Après plusieurs mois d'immersion, quel est le premier bilan que tu peux dresser ?**

Cela fait maintenant presque six mois que je vis à Dublin et, honnêtement, je n'ai rien à redire. Tout s'est vraiment très bien passé. Il y a énormément d'étudiants étrangers sur place, ce qui favorise les rencontres et ce qui a donc facilité mon adaptation. De plus, ce n'est pas un mythe, les Irlandais sont très accueillants et il est très agréable de discuter avec eux. Je pense d'ailleurs que mon niveau d'anglais s'est bien amélioré. Même s'il est dur d'être loin de la Corse et, surtout, de ma famille, je suis consciente d'être en train de vivre une expérience unique, du fait notamment qu'elle se déroule dans ce magnifique pays qu'est l'Irlande. D'autre part, Dublin est une ville vibrante, agréable, avec un passé très lourd : on ne peut que l'aimer !

► **Rencontres-tu des difficultés pour suivre les cours universitaires en anglais ?**

Je dois dire qu'au début, oui, suivre tous les cours en anglais est assez difficile. Il faut surtout noter que certains professeurs ont des accents irlandais bien particuliers, très prononcés, auxquels je n'ai pas été habituée. Il était souvent très dur de les comprendre. De plus, nous, étudiants Erasmus, nous ne sommes qu'une minorité en cours, face à des classes entières d'étudiants irlandais. Les professeurs ne prennent donc pas forcément la peine d'aller moins vite dans leurs explications. Mais, après plusieurs mois passés à Dublin, il faut avouer que l'on s'habitue à la langue, aux divers accents et à une manière différente d'enseigner.

► **Que penses-tu faire ensuite ?**

Si je valide mon année, je compte m'inscrire en Master « Métiers de la Formation », spécialité « Professorat des Écoles », à l'Università di Corsica.



## Entre nous

Par Pierre Bartoli

### ● Mourad Amdouni l'a fait ! Il est le premier des «Crossmen», en France !

Ce 27 février 2011 s'inscrit, désormais, au fronton du Panthéon français du Cross alors que son âge lui donne la légitime ambition de s'inscrire aussi dans la durée d'une discipline qu'il maîtrise à la perfection.

A Paray-le-Monial, Mourad a su allier puissance, science de la course et élégance, en conduisant les opérations à sa guise, entraînant dans son sillage, le talentueux Hassan Chadli, avec lequel il a tenu à aller jusqu'au sprint final qu'il a remporté en déployant une énergie qui en dit long sur les capacités qu'il avait de «tuer la course», bien avant !

Car, Mourad possède aussi le sens inné du spectacle, avec la détermination à répondre sur le terrain à tous «les pisses vinaigres» qui sont nombreux, à pratiquer même dans le sport, le culte de la pensée unique.

Mourad est hors norme dans beaucoup de domaines. Mais il est grand quand il se sent en confiance, soutenu et libre dans ses choix tactiques. Son naturel fondé sur un entraînement adapté aux objectifs fixés en fonction de ses énormes moyens physiques, permet alors à son exceptionnel mental de jouer à plein en donnant les résultats qu'il a engrangé depuis Cadet !

A Paray-le-Monial, Mourad s'est exprimé comme il l'avait fait, quinze jours auparavant, chez lui, en Corse.

Et la Corse était présente dans sa motivation. Mourad sait que tout un peuple est avec lui, avec son club, avec la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité Territoriale de Corse, les médias insulaires.

Mourad se sait porté par l'espoir de tout un peuple, fier de le voir déployer son talent sur la piste où sur les parcours de Cross, comme il sait déployer, le drapeau à tête de Maure, avec amour et ferveur, sur les Podiums de France et d'ailleurs !

Le sport est aussi, avec lui, un immense vecteur porteur de l'image d'une Corse qui gagne !

Une Corse qui joue de ses différences de ses talents et de ses espérances !

Pour l'athlétisme Corse, ce premier titre de Champion de France Séniors-Elite obtenu par un athlète formé en Corse, la preuve est faite que l'on peut réussir au plus haut-niveau à partir de l'île.

Et Mourad, idole des sportifs au-delà de l'A.J.B veut «aller au bout de son rêve» pour que d'autres, à son instar, n'hésitent pas à mettre leur talent et leur énergie pour aller au bout d'eux-mêmes.

Dés à présent son esprit est tourné vers les Championnats du Monde sur piste, en août. Il a déjà conçu, avec son entraîneur Hafid Hammaoui, le plan de travail devant lui permettre de réaliser les «Minimas» sur 5000m (voire sur 1500m, pour les Championnats d'Europe qui se dérouleront juste avant).

Mourad entend ne pas rater ces rendez-vous avec la piste au bout de laquelle se profile, Londres et les Jeux Olympiques !

Sacrées aventures à vivre !

## INFOS - CORSE - UNIVERSITÉ

■ **UMR 6240 LISA** : cycle de séminaires «150 ans de l'Italie», 7 mars

«*Écriture filmique, écriture politique, écriture poétique*»

**Chiara Malta**, réalisatrice, **Paris**

**Résumé** : A une époque où les médias ont dévoré les débats démocratiques en **Italie**, où la culture doit se frayer une place constamment remise en question par le pouvoir, il s'agira lors de cette rencontre de définir le rôle de la création, le sens et le pouvoir de l'image, et la perception de la société italienne au travers du regard de la caméra.

■ **UFR Lettres/ UMR 6240 LISA** : cycle de séminaires Langues, Littératures et Civilisations Française et Étrangères, 8 mars, (salle B4-002 de 14h à 16h)

Insularité et exil dans la littérature cubaine contemporaine.

**Trois romanciers** : **Fernando Vallejo** (1942), **Santiago Gamboa** (1965) et **Antonio Ungar** (1974) par **Nestor Salamanca**.

■ **UFR Sciences** : conférence «*Prévention et Traumatologie sportive*» animée par le docteur **Frédéric Frau**, le 10 mars

■ **IUT Les négociables** : 12 mars

**Ecole Doctorale** : Séminaire «*La Recherche et la Communication d'Informations Scientifiques*» (URFIST) du 14 au 17 mars.

En partenariat avec la **Bibliothèque Universitaire**, l'**Ecole Doctorale** organise le deuxième séminaire annuel sur «*La Recherche et la Communication d'Informations Scientifiques*», du 14 au 17 mars à **Corte**, **Campus Mariani**, salle de lecture du rez-de-chaussée de la BU. Les doctorants intéressés doivent se préinscrire avant le 4 mars par mail [ecole.doctorale@univ-corse.fr](mailto:ecole.doctorale@univ-corse.fr). La capacité d'accueil est de 30 doctorants. Seront prioritaires les doctorants ayant suivi le séminaire de décembre 2010. La formation est assurée par l'**URFIST (Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique)**, **Gabriel Gallezot**, **Michel Roland**.

■ **Permanence de l'Association «l'Europe en Corse» à l'Université de Corse** : 8 mars

Une permanence de l'**Association «l'Europe en Corse»** se tiendra à **Corte** le 8 mars de 9h à 12h et de 14h à 16h30, dans le hall de l'**Amphi Nicolli, Faculté des Sciences et Techniques, Campus Grimaldi**. Les prochaines permanences auront lieu les 5 avril, 3 mai, 7 juin et 5 juillet. L'association pourra renseigner les étudiants sur les politiques et les programmes de l'**Union Européenne**, mobilité, offres de stage et d'emploi à l'étranger, et les assister dans leurs démarches. [www.europe-corse.eu](http://www.europe-corse.eu)

■ **Conseil Consultatif de la Formation Continue** : 17 mars

Le **Conseil Consultatif de la Formation Continue de l'Université de Corse** se réunira le jeudi 17 mars à 11h, salle 3.3, **Bâtiment Patrick Pozzo di Borgo, Campus Grimaldi, Corte**. L'ordre du jour portera sur les perspectives d'offre de formation et leur mise en œuvre.

■ **Institut Universitaire de Technologie** : élections des membres du conseil de l'IUT le 23 mars

Les personnels et les étudiants de l'IUT éliront leurs représentants le mercredi 23 mars 2011, de 9h à 17h. Le bureau de vote sera installé dans la salle 104 de l'IUT - Campus Grimaldi, Corte. Toutes les informations concernant ces élections (décisions du Président de l'Université, listes électorales...) sont consultables au **Palazzu Naziunale**, à l'IUT, ainsi que sur l'Espace Numérique de Travail (<http://campus.univ-corse.fr>) : Vie Universitaire - Vie des conseils/Présidence - Élections.

## BASTIA

■ **Restauration d'un portrait de l'abbé Don Geronimo Caraffa pour le Palais Caraffa**

Le portrait de l'**Abbé Don Geronimo Caraffa** (huile sur toile du XVII<sup>e</sup> siècle) fait partie des collections municipales du **Palais Caraffa**. Parallèlement à la phase d'étude et de réhabilitation de ce grand bâtiment (destiné à être ouvert au public en complément du **Musée municipal**), les diverses œuvres d'art composant ses collections sont progressivement restaurées. Ce portrait est le sixième tableau à bénéficier des soins d'un restaurateur. C'est **Maria Teresa Donetti** (de **Bussana**, en **Ligurie**) qui est intervenue sur la toile et sur son cadre de bois sculpté. L'opération, qui a coûté 6720 €, a été financée à 30 % par la **Collectivité Territoriale de Corse**. Très écaillé, le portrait avait été entièrement repeint par un peintre amateur qui avait maladroitement tenté de masquer les soulèvements et les chutes de la couche picturale. L'œuvre avait perdu ses couleurs éclatantes et la pureté de son dessin originel. La restauration a permis de retrouver la toile dans son aspect initial. Le beau cadre d'origine (datant des années 1670-1680), fragmentaire et en mauvais état, avait été remis dans un grenier pour être remplacé par un cadre moderne très ordinaire. Il a retrouvé l'éclat de ses dorures et a été remis en place. Le tableau est actuellement en réserve. Il sera accroché dans la chapelle des appartements du **Palais Caraffa**, à la fin des travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment.



**Bastia**

■ **Samedi 5 mars** :

**20h30** : **Bérénice** de Racine par la **Troupe de la Comédie Française** sur une mise en scène de **Muriel Mayette**.

**Renseignements** : **Jacques Garbay** au théâtre municipal **04 95 34 98 00**.

■ **Exposition** :

Du 1<sup>er</sup> au 18 mars : La **Direction du Renouveau Urbain et de la Cohésion Sociale** présente une exposition de peinture «*Invitation au voyage*», de **Pierrette Tognetti-Sucurani** à la **Maison du Centre Ancien, Cours Favale** (entrée libre).

## ■ Inauguration du Boulodrome....



*A Lupino derrière la Salle Polyvalente, M. Emille Zuccarelli et les élus bastiais ont inauguré le nouveau boulodrome, une réalisation du plus bel effet et qui comble de joie les pratiquants de la pétanque.*



## .L'Université du Ryukyu (Okinawa, Japon) intègre le Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires (RETI)



De gauche à droite : Dr. Mikio HIGA, ancien professeur à l'Université du Ryukyu, ancien Vice-gouverneur d'Okinawa ; Stéphanie Mc Gaw-Penitenti, Vice-présidente des Relations Internationales de l'Université de Corse ; le Professeur Iwamasa Teruo, Président de l'Université du Ryukyu.

Stéphanie Mc Gaw-Penitenti, Vice-Présidente des Relations Internationales de l'Université de Corse, s'est récemment rendue au Japon, dans l'île d'Okinawa, afin d'y rencontrer la Présidence de l'Université du Ryukyu. La rencontre a abouti à l'adhésion de cette université japonaise au Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires (RETI) créé en juillet 2010 à l'Université de Corse.

C'est dans le cadre d'un rapprochement de la Corse et de l'île d'Okinawa initié fin 2008 par le Centre Accueil franco-japonais, que Didier Pierrat, co-fondateur du Centre avec Laure de Crepy, a sollicité l'Université de Corse afin de donner une dimension universitaire au jumelage.

La rencontre de Stéphanie Mc Gaw-Penitenti avec le Président de l'Université du Ryukyu, le Professeur Iwamasa Teruo, et avec trois des Vice-présidents (VP du Conseil Scientifique et Relations Internationales, VP du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, VP Institut des Etudes d'Okinawa) a permis d'échanger sur la situation commune aux deux îles, notamment dans le domaine des identités et des cultures. L'intérêt particulier des autorités institutionnelles s'est porté sur la place faite à la langue corse, non seulement à l'université mais aussi sur l'ensemble du territoire.

Il faut savoir que seuls les anciens sont en mesure de pratiquer l'okinawaïen qui commence à être enseigné dans les écoles locales. Un autre aspect important liant les deux îles est l'aspect économique, axé sur le tourisme, ce qui fait de la thématique de l'environnement durable le deuxième grand point d'intérêt pour de futures collaborations universitaires.

Après des discussions dans le domaine culturel, notamment autour d'un album du groupe corse Vice Ventu intitulé «Tessi Tessi» et issu d'une collaboration avec l'artiste japonaise Mieki Miyazaki, puis dans le domaine gastronomique avec des échanges de savoir-faire entre les chefs des établissements de la Villa en Corse et du Naha Terrace Hôtel à Okinawa, ce rapprochement insulaire est



De gauche à droite : Pr. Rishun Shinzato, VPCEVU ; Laure de Crepy, Didier Pierrat, Pr. Keisuke Taira (VPCS), Stéphanie Mc Gaw-Penitenti, Dr. Higa, Komako UEMERA, traductrice et Pr. Rishun Shinzato (VP)

entré dans une démarche institutionnelle qui se concrétisera par la validation officielle de l'intégration de l'université du Ryukyu au Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires, lors de la réunion du Comité de Gouvernance du RETI, présidé par Antoine Aiello, Président de l'Université de Corse, en juillet prochain à Madère.

L'île d'Okinawa (100km de long sur 15km de large) se situe à 1500km au sud de Tokyo. Elle faisait partie d'un conglomérat d'îles formant le Royaume du Ryukyu, indépendant du XIV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1879 où elle est annexée par le Japon qui crée la Préfecture (équivalent d'un département) d'Okinawa.

L'assimilation de la population passe par l'éducation avec notamment un enseignement massif du japonais dans les écoles mais il faudra attendre 1950 pour que la première université (l'Université d'Okinawa) puisse voir le jour. Un des rares points positifs résultant de l'occupation américaine pendant la Seconde Guerre mondiale avec un débarquement qui a provoqué des combats d'une extrême violence et dévasté le territoire par les bombardements avant la capitulation du Japon en 1945. A ce jour, l'armée américaine utilise 10% du territoire d'Okinawa, ce qui suscite beaucoup d'animosité des Okinawiens.

**Ghjentì,**  
«Sixte Ugolini, un omu impegnatu»  
LE 12 MARS à 15h45  
sur ViaStella

Ajaccio, lundi 28 février 2011

Avocat pendant 37 ans au barreau de Marseille dont il fut le bâtonnier dans les années 1997-98, Sixte Ugolini vit aujourd'hui en Corse où il mène une retraite très active, se partageant entre investissements associatifs, conférences et travail d'écriture.

En suivant ce grand avocat de la Corse à Marseille, l'émission Ghjentì retrace le parcours de ce fils de «journalier» de Murato, parvenu, grâce aux études, à se hisser à la tête de l'un des plus importants barreaux français.

Véritable modèle de l'école républicaine, son parcours est également fait d'engagements (contre la Guerre d'Algérie, création du syndicat des avocats, dénonciation des prisons clandestines d'Ajaccio, défense des étrangers en situation irrégulière).

Sixte Ugolini s'est également investi pour son île natale au sein de l'association «Kalliste», fondée à Marseille dans les années 80 pour accompagner le statut particulier de la Corse et devenir une force de proposition pour son développement.

Il œuvre aujourd'hui, à travers ses ouvrages comme «Bâtonnier en liberté» ou «Derrière le barreau, dans les coulisses de la Justice», à une meilleure compréhension par le grand public du système judiciaire, sans hésiter à en dénoncer les dysfonctionnements.

Un film de Dominique Lanzalavì, à voir samedi 12 mars à 15h25 sur France 3 Corse et 15h45 sur ViaStella.

France 3  
3

GHJENTI

Ghjentì, votre magazine en langue corse, à voir sur France 3 Corse et ViaStella

\* Ce magazine est également diffusé vendredi 18 mars à 20h45 et dimanche 20 mars à 15h30 sur ViaStella uniquement

ViaStella, une chaîne disponible sur TNT SAT, FRANSAT, Canal Satellite (chaîne 293), par internet sur Freebox TV, Neuf TV et Orange TV

Plus d'infos sur corse.france3.fr

Contact presse France 3 Corse : Patricia Simonpoli 04 95 23 93 15 patricia.simonpoli@france3.fr asssso de Christophe Louck et Laetitia Sals

francetélévisions

corse VIA STELLA

## **. Rapprochement familial des prisonniers : Position ferme du député de la Haute-Corse, Sauveur Gandolfi-Scheit**

Voilà une déclaration sans ambiguïté sur le problème du rapprochement familial des détenus corses condamnés :

«Fortement investi depuis le mois de Mars 2009 sur le dossier du rapprochement familial des détenus condamnés et auteur en 2010 d'une Proposition de projet de loi (PPL) cosignée par 85 députés sur le sujet, je ne serai pas présent à la nouvelle réunion qui se tiendra le Mercredi 2 Mars à la Chancellerie. Cette absence est motivée par plusieurs raisons concordantes :

\*Suite à l'énième et inutile polémique qui a vu le jour après la livraison des travaux d'extension des 20 places du nouveau quartier du Centre de Détention de Borgo, j'ai saisi le 29 décembre par courrier le Garde des Sceaux pour réclamer des réponses claires et urgentes sur la situation des rapprochements de détenus de la mouvance nationaliste. Malgré un engagement écrit du Ministre le 10 janvier, plus de 2 mois après, l'élu de la Nation que je suis n'a toujours pas reçu cette réponse.

\*Au lieu de cela, on m'a envoyé le 24 Février un courrier de Michel Mercier m'indiquant qu'«à ma demande» je serai reçu à la Chancellerie le 2 Mars. Or, n'ayant rien demandé du tout de ce genre et par nature peu enclin à la «réunionite aiguë», je n'attends -comme tous les Corses- de la Chancellerie qu'une seule chose : des actes forts en faveur du rapprochement immédiat d'un contingent de détenus condamnés, respectant l'équité entre ces derniers. Nos arguments sont, de longue date, archi-connus à Paris et nous n'avons que trop perdu de temps sur un dossier qui avec un peu de bons sens aurait pu être désamorcé depuis de longs mois déjà.

\*C'est avec surprise que j'ai pris connaissance des réactions à l'issue de la réunion de jeudi dernier à l'Assemblée de Corse, où il a été affirmé que «la loi sur le rapprochement des détenus condamnés» (sic) ne serait pas respectée, de même que la Constitution serait «bafouée» sur ce sujet. Or, je suis au regret de rappeler à l'ensemble des Corses que ces affirmations sont inexactes et que, bien au contraire, la loi (et encore moins la Constitution) ne prévoit aujourd'hui absolument rien de concret pour les condamnés (simplement une possibilité pour les prévenus, et encore sujette à caution, depuis la loi pénitentiaire de 2009 que j'ai votée au Parlement). Je constate donc que ce débat, pourtant posé sur des bases claires par notre PPL en Février 2010, part une fois encore dans tous les sens et sur des bases erronées. Et l'on va finir par ne plus rien y comprendre, et par là-même affaiblir considérablement notre position.

**\*Cette position doit au contraire être limpide et ancrée sur 3 axes forts :**

**1.** L'obtention d'une mesure forte et immédiate de rapprochement équitable des déte-

nus condamnés, quelle que soit la raison de leur incarcération.

**2.** Cette mesure forte ne peut en aucun cas permettre à elle seule de régler ce dossier, que le problème de l'engorgement du CD de 48 places soit contourné -comme le propose d'ailleurs la PPL- par des mesures d'aménagement des fins de peine vers Casabianda et la Maison d'Arrêt de Borgo (plus de 170 places).

**3.** Enfin, et c'est là à mon sens le combat essentiel qu'il nous reste à mener, que l'ensemble des élus de l'île se battent concrètement à mes côtés pour que la PPL que j'ai déposée le 4 Février 2010 avec 84 autres députés, dont les 3 insulaires, puisse être mise au plus vite en discussion à l'Assemblée Nationale. Il s'agit en effet du seul texte

qui aujourd'hui bénéficie d'un consensus et qui pourra permettre de résoudre définitivement cette douloureuse question.

C'est pourquoi, en désaccord avec la genèse de cette réunion, j'estime que nous devons en finir une bonne fois avec le pouvoir discrétionnaire absolu de l'administration pénitentiaire, et les réunions-alibi à répétition. Nous sommes à la croisée des chemins et c'est pourquoi, adepte d'une ligne claire sur les objectifs à atteindre, je ne serai pas présent cette fois à la réunion du 2 mars à la Chancellerie.»

**Dernière minutes :** Nous reviendrons sur la réunion du 2 mars 2011 à la Chancellerie dans notre prochaine édition.

### **1<sup>er</sup> Canton de Bastia**

## **Jean-Louis Milani et Marie Dussol :**

« **Disponibilité et écoute... »**

Député suppléant du Dr. Sauveur Gandolfi-Scheit, Jean-Louis Milani est devenu à Bastia la personnalité de l'opposition nationale, incontournable et appréciée pour ses sens innés de l'écoute et sa grande disponibilité.

Il répond avec spontanéité aux questions posées, avec la sérénité communicative qui le caractérise.



### **Quels sont les enjeux des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 ?**

Ces élections ne revêtent, à mon sens, pas un véritable enjeu politique dans la mesure où la Majorité Départementale restera en place quelque soit le résultat du 1er canton de Bastia. Mais peut-être que certains ne manqueront pas de tirer des enseignements du résultat de ce scrutin en vue des prochaines élections municipales de 2014.

### **Conseiller Général depuis 2004, quelles actions avez-vous menées au cours de votre mandat ?**

J'ai privilégié ce que la population attend d'un élu de proximité : écoute et disponibilité. Conseiller général urbain, j'ai surtout œuvré dans le domaine social qui est l'une des compétences principales du Département (aide aux personnes âgées, handicap, insertion, aide au logement, petite enfance, famille...). J'ai soutenu l'initiative des associations. Je me suis aussi impliqué dans la réalisation de l'aménagement concerté du Bd Danesi.

### **Quels sont vos projets en cas de réélection ?**

L'expérience acquise, la bonne connaissance des problématiques du canton sont les meilleurs atouts pour agir efficacement. Marie Dussol, ma suppléante, aura un rôle effectif à mes côtés pour renforcer l'écoute, agir dans le domaine social et dans notre contribution aux projets portés par d'autres collectivités et ceux attendus par la population qui souhaite qu'on améliore son cadre de vie. D'une façon plus générale, nous œuvrons pour un département plus solidaire, pour un département représentant les équilibres territoriaux et pour un département maîtrisant ses finances et n'augmentant pas sa fiscalité.

## ■ Élection Cantonale de la Conca d'Oro

Jean-Baptiste Arena et Sylvie Casalta, dans leur profession de foi, déclarent : «*Nous avons la détermination d'impulser une nouvelle politique de développement durable et responsable, basée sur des valeurs de solidarité, d'échange et de partage. Nous nous engageons à relever l'indispensable défi de l'alternative dans la Conca d'Oro.*»



«*Je suis enraciné dans cette terre qui a porté le travail de mes ancêtres et qui me fait vivre aujourd'hui. C'est conscient de la responsabilité qui nous incombe de la protéger et de la valoriser, que j'ai décidé de m'engager dans le combat politique.*»

Jean-Baptiste Arena, vigneron à Patrimoniu, militant culturel et associatif, élu à la **Chambre Régionale d'Agriculture**.

«*Vogliu sparte cun voi a mio passione, a mio vultintà d'adunisce identità è turisimu, cù l'esigenza è a qualità di u discorsu.*»

Sylvie Casalta, dirigeante de la société **Eurotourisme**, membre fondateur de l'association de guides interprètes : **Via Corsica**.

## ELECTIONS CANTONALES 20&27 MARS 2011

**Dispositif électoral**

A PARTIR DU 16 MARS  
sur France 3 Corse & ViaStella

3

Ajaccio, lundi 28 février 2011



**Cunfronti**  
les 16 et 23 mars à 20h45 sur France 3 Corse ViaStella  
A venir jeudi 17 mars pour le 1<sup>er</sup> tour et jeudi 24 mars pour le 2<sup>e</sup> tour à 19h40 sur ViaStella.

Information, débats, émissions spéciales et soirées électorales... la rédaction de France 3 Corse et ViaStella s'est mobilisée pour vous proposer un dispositif exceptionnel et vous permettre de suivre en direct les temps forts de ces élections cantonales 2011.

**Cunfronti**  
Mercredis 16 et 23 mars à 20h45 sur ViaStella  
Jean-Vitus Albertini et Sylvie Acquaviva rejoignent les candidats en lice pour les 2 tours.  
Le 16 mars, l'émission sera enregistrée au Palais Lantivy à Ajaccio.  
Les invités : Jean-Jacques Panunzi, Président du Conseil Général de Corse du Sud - Paul-Jo Calucci, conseiller général du canton de Patreto-Bicchiano - Gilles Simeoni, conseiller territorial Fenu à Cervica - Dominique Bucchini, Président de l'Assemblée de Corse - Ange Frascelli, conseiller général du canton de Moita Verde et Jean Motroni, conseiller général du canton de Sagro di Santa Giulia.



**Soirées électorales**  
les 20 et 27 mars  
20h25 sur ViaStella  
20h30-21h sur France 3 Corse  
22h00-23h sur France 3 Corse et ViaStella

**Soirées électorales - en direct**  
Dimanches 20 et 27 mars à partir de 20h00  
Estimations, réactions à la sortie des bureaux de vote, résultats, analyses et premiers commentaires des élus.  
Après l'édition du 18/20 consacrée entièrement à l'événement, retrouvez à partir de 20h sur ViaStella et 20h30 sur France 3 Corse, les premiers résultats, des reportages, des interventions en direct des villes où le scrutin fait débat et les réactions d'invités en plateau.

Toute l'actualité électorale également sur [france3.fr](http://france3.fr) - [rdslm.com](http://rdslm.com)

Contact presse France 3 Corse  
Patricia Simonini  
04 95 23 03 10  
patricia.simonini@france3.fr  
assistée de  
Christophe Leuck et Loretta Sala




## LA VIE ÉCONOMIQUE

### ■ VIZZAVONA

L'**Hôtel U Castellu** propose des week-ends détente, avec veillée guitares corses, au tarif de 100€, repas, chambre et petits-déjeuners pour 2 personnes, sur réservation – **Tél : 04 95 30 53 00.**

### ■ PROPRIANO

La **Mairie de Propriano**, service des **Ressources Humaines**, recherche pour la période du 2 mai au 30 septembre, deux agents contractuels, pour exercer les fonctions de surveillance de la voie publique (ASVP), 35 heures par semaine.

Ces agents seront agréés par le **Procureur de la République** et assermentés par le **Juge d'Instance**.

Renseignements à la Mairie et CV à adresser à **Mr. Le Maire, Hôtel de Ville, avenue Napoléon III – 20100 Propriano.**

### ■ PORTICCIO

L'**Ambata**, restaurant à **Porticcio**, a réouvert ses salons, avec une nouvelle direction, **Yohan** et **France-Marie Rossi**. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, toute l'équipe du «**L'Ambata**» est en place. **Renseignements et réservations au : 04 95 25 13 21.**

### ■ AJACCIO

Pour la prochaine **Foire de Saint-Pancrace**, les inscriptions s'effectuent au **Service des Halles et Marchés**, jusqu'au 11 avril inclus.

La **Foire** se déroulera les 14, 15 et 16 mai aux emplacements suivants : **avenue Jean-Jérôme Lévie, place Abbatucci et Cours Napoléon.**

**Renseignements : 04 95 51 78 65.**

■ **H et H**, créateur de meubles, Mobilier, Décoration, Luminaires, à la **Z.I DE Baléone**, à **Mezzavia**, procède, avant travaux, et un changement de direction, jusqu'au 30 avril 2011, à une liquidation totale.

■ **Sur le Route des Sanguinaires**, à **Ajaccio**, le **Restaurant «Le Beau Rivage»**, dans un cadre entièrement rénové, sous la houlette de **M. Roger Raccah** et toute son équipe, a réouvert ses salons, depuis le mardi 1<sup>er</sup> mars. **Tél : 04 95 21 12 07.**

Pour les **Professionnels du Tourisme**, la **CCI de la Corse-du-Sud**, dans le cadre du programme **@ctic**, organise des sessions de sensibilisation pour améliorer la politique commerciale sur internet et connaître les bonnes pratiques de l'e-tourisme et de l'e-marketing.

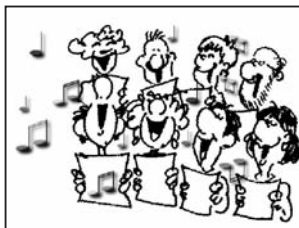
Ces sessions auront lieu à **Ajaccio**, les 8 et 9 mars ; à **Propriano**, les 21 et 22 mars ; à **Piana**, les 24 et 25 mars ; à **Porto-Vecchio**, les 5 et 6 avril.

**Inscriptions et renseignements auprès de : [julie.fernandez@sudcorse.fr](mailto:julie.fernandez@sudcorse.fr).**

# ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie  
Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre  
Intérieur – Extérieur

# 06 32 50 39 17



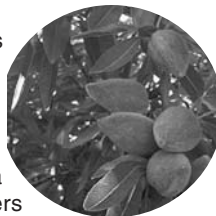
## BORGIO : Confrérie Santa Croce

Lors d'une réunion récente les membres de la confrérie Santa Croce de Borgo ont mis en lumière le bilan de l'année écoulée. Il faut noter qu'a été créé au cours de l'année 2010 un groupe de chant qui a permis aux confrères d'animer de nombreux rendez-vous religieux de la paroisse comme **Pâques, l'Assomption, Noël** ainsi que la fête patronale du village : **Sant'Appianu**.

La confrérie rappelle qu'elle n'est pas exclusivement ouverte aux habitants de la commune mais peut accueillir toutes les personnes qui le souhaitent.

## AREGNU : Distribution de plans d'amandiers

Les bénévoles du foyer rural d'Aregnu, organisateurs d'A Fiera di l'Amandulu, organisent également la restructuration des vergers anciens du village. Dans cette perspective, ils proposent des plans de jeunes amandiers aux habitants de leur commune. Les membres de l'association les distribuent parfois sur la place du village pour le plus grand plaisir des jardiniers amateurs. Renseignements auprès du foyer rural.



## VILLAGES DE LA COSTA VERDE : Vide-grenier



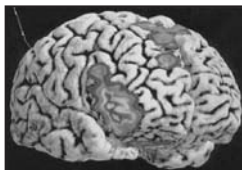
L'association le Blé de L'Espérance propose la reprise de ses vide-greniers le dimanche matin sur le parc de stationnement de l'Hyper U de Folelli. De quoi animer les week-ends des villages de la Costa Verde des premier et troisième dimanches de chaque mois. Vous êtes invités à vous présenter nombreux pour faire de bonnes affaires dans une ambiance conviviale. Renseignements et inscriptions au **04 95 36 37 67** ou **06 78 59 47 07** ou **06 72 22 05 99**.

## PRUNELLI-DI-FIUM'ORBUI : Loto au profit de l'Alpae

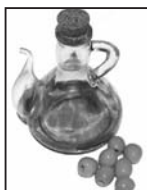
Un grand loto est organisé au village au profit de l'association fium'orbaise de protection des animaux et de l'environnement le 5 mars à 21 heures dans la **salle Cardiccia**. Les conditions sont les suivantes : 10 cartons pleins, 30 quines, 3 bingos et de très nombreux lots proposés aux participants. Renseignements et réservations au **06 42 83 92 03**.



## PIETROSELLA : Atelier mémoire



À l'adresse des personnes de 55 ans et plus, un atelier mémoire est mis en place à Pietrosella à partir du mois de mars. Peuvent y participer gratuitement les habitants du village et des alentours. Cet atelier sera dirigé dans une ambiance amicale et créative par **Christian Micheli**. Pour que perdre ses clefs, ne plus se rappeler d'un nom ou d'un mot ne soient plus une fatalité, il faut mettre en place un petit programme d'entraînement cérébral. Vous apprendrez à entretenir votre mémoire au fil d'un panel d'exercices attractifs et motivants. Les séances, proposées par la **Mutualité Française Corse**, ont lieu une fois par semaine pendant trois mois. Quelques places sont encore disponibles. Rendez-vous tous les jeudis après-midi à partir de 15 heures dans la **salle des fêtes du Ruppione**. Renseignements : **04 95 22 06 88**.



## SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO : Fiera di l'Oliu Novu

Le CACT organise sa traditionnelle Fiera di l'Oliu Novu les 2 et 3 avril 2011. Les personnes qui souhaitent participer à la manifestation pour la première fois ou les exposants habituels qui n'auraient pas encore reçu leur bulletin d'inscription peuvent s'adresser aux organisateurs aux numéros suivants : **06 21 29 24 18** ou **04 95 78 80 13**.

## VILLAGES DE BALAGNE : Le blog des citoyens actifs de Balagne

Le forum des citoyens actifs de Balagne propose un blog consultable à l'adresse suivante : <http://fcabalagne.wordpress.com>. Chaque mardi, retrouvez sur le site une tribune libre.

## PROPRIANO : Recherche Agents Contractuels

Le service des ressources humaines de la mairie de Propriano propose deux postes d'agent de surveillance de la voie publique pour la période du 2 mai au 30 septembre. Les agents qui signeront ces deux contrats de 35 heures par semaine seront agréés par le procureur de la République et assermentés par le juge d'instance. Plus de renseignements à la mairie. Adressez votre CV à monsieur le maire, **hôtel de ville, avenue Napoléon III, 20110 Propriano**.



## SORBOLLANO : Association de pêche

Pour l'année 2011, l'ouverture de la pêche est fixée au 12 mars. Les permis de pêche à la truite seront délivrés à l'agence postale de Sorbollano du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures. Le prix du permis est de 62 euros.



## FIGARI : Enquêtes publiques

Deux enquêtes conjointes sont ouvertes à Figari, relatives au projet d'aménagement par la commune de la traverse de Figari avec la réalisation d'une aire de stationnement. Elles se dérouleront jusqu'au 11 mars à 16 heures 30. Une période durant laquelle les habitants de la commune pourront porter leurs observations sur un registre ou les adresser directement au commissaire enquêteur, **José Colombani**, à la mairie de Figari. Le commissaire enquêteur sera présent à la maison commune le vendredi 4 mars et le vendredi 11 mars de 10 heures 30 à 16 heures 30.



## CORTE : Moto Club Cortenais

Le moto-club cortenais propose aux amateurs de cross l'ouverture de son circuit qui sera accessible aux motos et quads sous réserve de la présentation de la licence FFM 2011 ainsi que de l'équipement complet dont la dorsale. Plus de renseignements au **06 19 56 15 20**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)



55

Cabinet de Maître

**Jean-Sébastien DE CASALTA**

Avocat - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Bastia du 22/02/2011, enregistré au pôle enregistrement de Bastia le 23/02/2011, bordereau n°2011/246, case n°12, il a été constitué une société :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : " **U MACHJO** "

**Capital** : 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

**Siège** : c/° Monsieur Alain Cacciari, Villa Cacciari, Chemin du Macchione, Albitreccia, 20600 Bastia

**Objet** : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers à usages d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ;

- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la jouissance ;

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Gérant** : Sont nommés premiers cogérants de la société pour une durée indéterminée : Monsieur Alain, Joseph, Cacciari, demeurant, Villa Cacciari, Chemin du Macchione, Albitreccia, 20600 Bastia ; Monsieur Savériu, Lizandru, Cacciari, demeurant 16, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris. La société sera immatriculée au RCS Bastia.

35

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : **SCI LA PALMERIE**

**Siège** : Plaine de Vescovato, Lieu-dit Papigglia, 20215 Vescovato

**Objet** : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur administration

**Durée** : 99 années

**Capital** : 500 euros

**Gérance** : Monsieur Pierre Poncet, demeurant, Plaine de Vescovato, Lieu-dit Papigglia, 20215 Vescovato

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

33

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : **SCI CAMPADILE II**

**Siège** : Lieu-dit Campadile - 20239 Murato

**Objet** : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur administration

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Mme Ugolini Anne Marie épouse Bacchetti, demeurant Lieu-dit Campadile, 20239 Murato

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

29

### S.A.S.U BOUCHERIE AM.M.J

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1008 euros  
Siège social : La Closerie des Chênes  
Bâtiment A - 20600 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

**Dénomination** : **S.A.S.U AM.M.J.**

**Siège social** : La Closerie des Chênes - Bâtiment A - 20600 Bastia

**Objet** : L'objet social est :

L'achat et la revente de tous types de viandes, charcuteries, plats cuisinés

**Durée** : 99 années.

**Capital** : 1008 euros

**Apports en numéraire** : 1008 euros

**Apports en nature** : Néant

**Président** : Est nommé Président de la Société : Monsieur MOSCONI Jacques  
Etat civil : Né le 22 avril 1958 à Canari en Haute Corse (20), de nationalité Française, majeur.

**Régime matrimonial** : Divorcé régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare

**Adresse** : La Closerie des Chênes - Bâtiment A - 20600 Bastia

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

34

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : **SCI TEC IMMO**

**Siège** : 53, Allée du Paglia Orba, Lotissement Luccianella, 20600 Furiani

**Objet** : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Patrice Graziani, demeurant, 53, Allée du Paglia Orba, Lotissement Luccianella, 20600 Furiani

**Co-gérance** : Mme Géraldine Peronnet, épouse Graziani, demeurant, 53, Allée du Paglia Orba, Lotissement Luccianella, 20600 Furiani

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

36

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **COMPTOIR DE L'HOMME**

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège** : Santo Pietro di Venaco, 20250 Corte

**Objet** : La société a pour objet : en France et à l'étranger, l'achat et la vente au détail de vêtements pour hommes, de chaussures et d'accessoires, et plus généralement toutes activités annexes ou connexes à celles ci-dessous énoncées

**Durée** : 99 années

**Capital** : Dix mille euro

**Gérance** : Mlle Mira Valérie, demeurant Santo Pietro di Venaco, 20250 Corte

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

66

### AMS CONSULTING

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Parc Lucie Lavezzi - Bât A  
Boulevard de Comene - 20000 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privé en date à Ajaccio du 28/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée

**Dénomination** : **AMS CONSULTING**

**Siège** : Parc Lucie Lavezzi - Bat A - Boulevard de Comene - 20000 Ajaccio

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital** : 1000 euros,

**Objet** : le recouvrement de créances et le versement des paiements perçus aux clients, tels que les services de recouvrement de factures ou de créances,

- les activités consistant à rassembler des renseignements, tels que les antécédents de crédit et d'emploi de particuliers ou les antécédents de crédit d'entreprises, et à fournir ces informations aux institutions financières, aux détaillants et à des tiers qui doivent évaluer la solvabilité de ces personnes ou entreprises,

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Michel SIMONI, demeurant Parc Lucie Lavezzi - Bat A - Boulevard de Comene - 20000 Ajaccio

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

30

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23 février 2011, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **CANDIA**

**Siège social** : Clos des Orangers - Porticcio - Grosseto Prugna (20166)

**Objet social** : l'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, l'acquisition et la gestion de parts de SICAV, et de Fonds Communs de Placement, de parts de sociétés civiles ayant elles-mêmes pour objet la gestion d'un portefeuille de titres.

**Durée** : 99 ans

**Capital social** : 2.388.300 euros

**Gérance** : Jean-Toussaint TORRE demeurant à PORTICCIO (20166) Clos des Orangers ; Marie Paule CARTA demeurant à AJACCIO (20000) Résidence du 1er Consul - bâtiment C3 - Avenue du Maréchal Lyautey

**Clauses relatives aux cessions de parts** : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation** : au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

65

### OFFICE NOTARIAL

DE ROGLIANO

20248 Macinaggio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine PAOLETTI, Notaire à ROGLIANO (Haute Corse), soussigné, le DIX-SEPT FEVRIER DEUX MILLE ONZE, enregistré à BASTIA, le 22 février 2011, Bordereau 2011, case n°1, folio 242, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination** : **SANTA LUCIA**

**Forme** : Société Civile

**Capital social** : DEUX CENTS EUROS (200,00 euros).

**Siège social** : Borgo (20290), V 330 Sables de Biguglia

**Objet social** : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Apports** :

- Monsieur Marcel MEI, demeurant à BORGIO (Haute-Corse), V 330, Les Sables de BIGUGLIA, a fait apport à la société de la somme de Cinquante euros (50,00 euros).

- Monsieur Christian MEI, demeurant à PARIS (9ème arrondissement), 46 Rue Laffitte, a fait apport à la société de la somme de Cent Cinquante euros (150,00 euros)

**Gérance** : Monsieur Marcel Mei  
**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**Cession de parts sociales - Agrément** : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis,  
Maître Antoine Paoletti.

39

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAN NICOLAO en date du 28/02/2011, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **L'INSTANT**

**Siège social** : San Nicolao (Haute Corse) Lieudit Alistro, San Giuliano

**Objet** : - L'exploitation d'un fonds de commerce de salon de thé, créperie, glacier, débit de boissons de 1ère catégorie, petite restauration (licence de petite restauration), vente de plats à emporter, vente de produits d'épicerie fine, de senteurs corses et de produits locaux.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital** : 2000 euros

**Gérance** : Madame Sabine MONTE-FERRARIO, demeurant à Aléria (Haute Corse) Rés. Santa Maria,

**Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
la gérance.

14

**SOCIETE CORSE  
DE DISTRIBUTION  
PARAPHARMACEUTIQUE  
ET DIETETIQUE**

Sigle : " **SOCODIPHA** "

S.A.R.L. au capital de 6.799,23 euros  
Siège Social : RN 193, Zone Industrielle  
20600 Furiani  
R.C.S : Bastia 317 963 858

La réduction du capital social de 7.622,45 euros à 6.799,23 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro 6348 du 27/01/2011 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 24/02/2011.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

**Article 6 - Capital social :**

**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Sept Mille Six Cent Vingt-Deux euros et Quarante-Cinq Centimes d'euros (7.622,45 euros).

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Six Mille, Sept Cent Quatre Vingt Dix-Neuf euros et Vingt Trois Centimes d'euros (6.799,23 euros).

La Gérance,

51

**SAS SAN' STE**

Société à Responsabilité Limitée  
Transformée en société par actions simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidences de Borgo Revincio  
20290 Borgo  
RCS Bastia 502 365 802

L'assemblée générale extraordinaire du 01-01-2011, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Enseigne - Siège social - Objet - Durée : Ils sont inchangés.

**Capital social :** Il reste fixé à 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

**Administration - Direction :** Monsieur BANNINO Stéphane né le 01-01-1972 à Marignane (13) demeurant à Cento Chiave - Puretone - 20290 Borgo qui a occupé les fonctions de gérant jusqu'à ce jour, est nommé Président de la société pour la durée de la société.

**Contrôle de la société :** Les associés ont décidé de ne pas nommer de commissaires aux comptes tant que les seuils légaux ne seront pas dépassés.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Clauses restreignant la transmission des actions :** Agrément des tiers par l'assemblée générale à la majorité des droits de vote.

**RCS :** Bastia

11

**LAURADRI**

Société Civile au capital de 3000 euros  
Siège : Résidence U Boscu d'Oru  
Bât. B2 - Pietranera  
20200 San Martino di Lota  
RCS Bastia : 2005 D 95  
N° Siret : 48229550800014

Suite à la décision de la gérance en date du 1er février 2011, le siège social de la SCI LAURADRI, est transféré de la Résidence U Boscu d'Oru, Bât. B2, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, au, **22, rue de la Libération, Ficabruna, 20620 Biguglia**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La gérance.

19

**FIDAL**

Société d'Avocats  
33, rue Dubois Crancé  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti en date du 1er mai 2002 par Madame Arlette GUTKNECHT demeurant à PROPRIANO (20110) Immeuble Le Valinco - Avenue Pandolfi à la Société d'Exploitation LOCAMARINE, SARL, au capital de 7.700 euros, dont le siège social est sis à PROPRIANO (20110) Quai Saint Erasme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 441 736 147 et portant sur un fonds de location, vente et réparation de matériel nautique exploité à PROPRIANO (20110), Quai Saint Erasme, est venu à expiration le 1er janvier 2011.

Pour insertion unique.

25

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE PARIS**

**EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE**

Référence : 2010076264

Le Tribunal de Commerce de Paris en date du 18 novembre 2010 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de : SNC SOGEDI Corse  
Résidence du 1er Consul  
Rue du Maréchal Lyautey  
20000 Ajaccio

**N° d'Immatriculation :** 351772777 - 89B230

**Activité :** Négoce matériaux

**Autre établissement :** RCS Bastia : Ld Canale - 20600 Furiani - 90 B 67

**Date de jugement déclaratif :** 07 janvier 1999

**Juge Commissaire :** Monsieur Valachs

**Représentant des créanciers :** SELAFA MJA en la personne de Me PIERREL, 169, Bis rue du Chevaleret, 75013 Paris  
**LJ :** P199900131

09

**CHANGEMENT DE NOM**

M. DUBUISSON (Nicolas, André, Jacques) né le 11 juillet 1978 à Athis Mons (Essonne), demeurant Lotissement A Capella, Route de Coggia, à Sagone (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : SANDRI.

16

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale N°10, parue dans le journal L'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 18 au 24 février 2011 - N°6352, concernant l'avis de modification de la Société JRS HOLDING (ex. Altus Courtage).

Il a été omis de préciser la date de transfert du siège social : **Il fallait lire :** Date de transfert : 10 Janvier 2011.

Le reste sans changement.

13

**CONSTRUCTIONS  
CHIRIGONI ET FRERES**

Sigle : « **C.C.F.** »

SARL au capital de 10.000 euros  
Siège social : 12, Boulevard Maglioli  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 512 117 748

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Joseph CHIRIGONI de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour. Les fonctions de Mr Mario CHIRIGONI sont maintenues.

La Gérance,

15

**CAMPING LA BELLE ETOILE**

Sarl au capital de 1.500 euros  
Siège social : Coppelata  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 492 650 965

La réduction du capital social de 2.000 euros à 1.500 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro 6349 du 28/01/2011 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 27/02/2011.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

**Article 7 - Capital social :**

**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Deux Mille euros (2.000 euros).

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Mille Cinq Cents euros (1.500 euros).

La Gérance,

18

**SOCIETE AJACCIENNE  
DE TRAVAUX  
MARITIMES - S. A. T. M.**

SAS au capital de 40.000 euros  
Siège social : Lieudit Pernicaggio  
Sarrola-Caropinno - 20167 Mezzavia  
950 646 497 RCS Ajaccio

Suivant AG du 01/02/2011, il a été décidé de transférer le siège social de MEZZAVIA (20167), Lieudit PERNICAGGIO - SARROLA CAROPINO à **CALUIRE (69300), 14/22 avenue Barthélémy**, avec effet à compter de cette même date.

Comme conséquence de ce transfert, elle sera immatriculée au RCS de LYON.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

31

**RESILIATION DE CONTRAT DE  
LOCATION GERANCE**

Le contrat de location-gérance établi entre Monsieur Bartoli Jean Louis et Mlle Lovicchi France pour un fonds de commerce de petite restauration (A CETERA).

Sis, route Principale à Figari, 20114, a pris fin par anticipation le 30 septembre 2010.

28

**Stéphanie LE BARS**

Avocat - Buroparc - Bât. E 18  
rue Jacques-Réattu - 13009 Marseille

**MEDGESTION**

Société par actions simplifiée  
Capital de 11.200.000 euros  
Siège sis à Aléria (20270)  
Lieu-dit Alessandraccio

Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia N°512100165

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2010, il résulte :

L'adoption d'un Conseil de Surveillance, et la modification des statuts on conséquence, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

L'assemblée susvisée a nommé en qualité de membres du Conseil de Surveillance :

\* Monsieur Even GUILLOT, né le 6/10/41 à CASABLANCA, demeurant à Aléria, Via Alessandraccio ;

\* Monsieur Orly GUILLOT, né le 14/03/66 à CASABLANCA, demeurant 43 rue Isnardons - 06250 Mougins ;

\* FINANCIERE VIVERIS, société anonyme au capital de 20.388.500 euros, dont le siège social est 13 avenue de l'Opera (75001), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 714 299. Madame Joelle Santoni désignée représentant permanent de la société FINANCIERE VIVERIS.

Aux termes de la même assemblée générale, Monsieur Even GUILLOT a été nommé Président du Conseil de Surveillance et Monsieur ORLY GUILLOT, Vice Président du Conseil de Surveillance.

Mention sera faite au RCS de Marseille.

37

**KALLISTE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Hôtel le Belvédère  
Avenue Christophe Colomb  
20260 Calvi (Corse)  
519 903 884 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2011, il résulte que :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter de ce jour, à l'activité suivante :

- La promotion immobilière.

En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

27

**EXTRAIT DES MINUTES DU  
GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE D'AJACCIO**

Chef-Lieu de la Région Corse  
et du Département de la Corse du Sud

Par jugement en date du 13/12/2010, le Tribunal de Commerce d'AJACCIO a prononcé la Résolution du Plan de redressement et prononcé la liquidation judiciaire sans poursuite d'activité - L631-19 et L626-27 al.2 de :

Chrisanco SARL (SARL)  
ZI Poretta - 20137 Porto-Vecchio

**Enseigne :** Garage citroën

**RCS Ajaccio :** B 410 616 528 - 97 B 11

**Ets secondaire :** RCS Bastia : 2000 B 163 - Ld Alzitone - RN 198 - 20240 Ghisonaccia

**Activité :** Achat, vente, réparation de véhicules automobiles.

**Date de cessation des paiements fixée au :** 23/05/2009

**Juge commissaire :** Pierre SIMONGIOVANNI

**Juge commissaire suppléant :** Frédéric BENETTI

**Liquidateur :** CELERI Jean-Pierre, 22, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

**INFOGREFFE**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

**INFOGREFFE**

PAR INTERNET

[www.infogrefe.fr](http://www.infogrefe.fr)

**L'information légale  
sur les entreprises**

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINTEL 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

1 euro TTC par 15 jours TTC

08

**Cabinet FORCIOLI-CONTI - VALLI - PINELLI**

Avocats au Barreau de Nice  
54, rue Goffredo - 06000 Nice - Tél : 04 93 92 67 00 - Fax : 04 93 92 67 92

**Cabinet de Stéphane NESA**

Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Résidence Diamant I - Place de Gaulle - 20000 Ajaccio  
Tél : 04.95.22.82.35 - Télécopie : 04.95.21.74.88

**LA MISE EN VENTE  
AUX ENCHERES PUBLIQUES**

EN UN SEUL LOT D'UNE MAISON D'HABITATION de 128,83 m<sup>2</sup> (Loi Carrez)  
composée d'un séjour, de quatre chambres, deux salles de bains, toilettes,  
cuisine, remise et garage sise A ALATA - Lieu-dit Fussagliole

**ADJUDICATION  
JEUDI 7 AVRIL 2011 à 08h30**

Au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO  
Siégeant en son prétoire sis, 7, boulevard Massiéra

Le Ministère d'Avocat étant obligatoire pour enchérir, les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat Inscrit au Barreau de AJACCIO

**A la requête de :** Le CREDIT FONCIER DE PRANCE,  
Société Anonyme, au capital de 682.087.900 euros, identifiée sous le numéro 542 029 848 et immatriculée eu RCS de PARIS, dont le siège social est sis à PARIS 75001, 19, Rue des Capucines, prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié es qualités audit siège,

Ayant pour Avocat constitué **Maître Stéphane NESA**, du Barreau d'AJACCIO, et pour Avocat plaidant **FORCIOLI-CONTI - VALLI - PINELLI**, Avocats au Barreau de NICE,

**Désignation :**

Sur le territoire de la Commune de ALATA, Corse du Sud, au lieu-dit « Fussagliole », un terrain cadastré section B n° 526 pour une contenance de 2 ares et 40 centiares et section B n°679 pour une contenance de 5 ares et 86 centiares, et la construction y édifiée, consistant en une maison individuelle, de type F5, composée d'un séjour de quatre chambres, deux salles de bains, toilettes, cuisine, remise et garage.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination

**Occupation :** Les biens sont occupés par le tiers détenteur

**Mise prix :** 80.000 euros (quatre-vingt mille euros), outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

**Consultation des conditions de vente de l'ensemble immobilier :** Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution (Immobilier) près le Tribunal de Grande Instance de AJACCIO, le 15 mars 2010 (RG 1000018). Ce cahier des conditions de vente est consultable au Greffe du Juge de l'Exécution près le TGI de AJACCIO.

**Visites :** le lundi 21 mars 2011 de 11h00 à 12h00 et le lundi 28 mars 2011 de 11h00 à 12h00

\* Il est inutile de prendre rendez-vous.

01

**COMMUNE D'ALGAJOLA**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Marché de maîtrise d'œuvre**

- Commune d'Algajola - Tel. 04.95.60.70.47 - Fax. 04.95.60.64.88

Email : [mairie-algajola@wanadoo.fr](mailto:mairie-algajola@wanadoo.fr)

- Adresse auprès de laquelle les informations peuvent être obtenues :

Mairie d'Algajola - 20220

- Procédure : Marché de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée (articles 28 et 74 du CMP)

- Objet : Rénovation et aménagement de deux chemins communaux : préparation du DCE, suivi et réception des travaux

Lieu d'exécution : Algajola

\* Visite sur place obligatoire avant remise des offres

**Critères de sélection des candidatures :**

- Capacités professionnelles, techniques et financières

**Critères de sélection des offres :**

Valeur technique de l'offre (remise d'une note méthodologique) : 30%

Taux de rémunération : 50%

Délai d'exécution : 20%

- Modalités de présentation des candidatures et des offres :

Envoi par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à la Mairie d'Algajola

- Date limite de remise des candidatures : 19 mars 2011

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Ville Montepiano - 20407 Bastia

04.95.32.88.66

- Date d'envoi à la publication : 24 février 2011

23

**La SCP MORELLI MAUREL &  
ASSOCIES**

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

**ENCHERES PUBLIQUES**

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

**JEUDI 7 AVRIL 2011 à 8 HEURES 30**

**AJACCIO**, en l'ensemble immobilier " Palais Grandval ", 9, Cours Général Leclerc (cadastré CE 367- ex 361),

**Le lot 643 de la copropriété** = appartement au 3ème étage à gauche de type F4, d'environ 130m<sup>2</sup>, avec balcons sur toute la longueur, vue sur le Golfe (grand hall, cuisine, séjour, dégagement, 3 chambres, salle de bain, W.C.)

**Le lot 618 de la copropriété** = cave au rez-de-jardin

**Le lot 502 de la copropriété** parking (bâtiment O)

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & associés", pour consultation).

**VISITE DES LIEUX :** LUNDI 14 MARS 2011 de 10 à 12 heures (par le ministère de la SCP d'huissiers MORELLI GARIN FORESTIER)

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & associés", pour consultation).

**MISE A PRIX :** ..... 106.714,31 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncés au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

\* Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel associés" 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance

Fait et rédigé à Ajaccio,

Le 28 février 2011

Pour extrait.

21

**COMMUNE DE SAINT-FLORENT****MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Pouvoir adjudicateur :**

Commune de Saint-Florent

Mairie de Saint-Florent

Bâtiment administratif - Ospedale Rue principale

20217 Saint-Florent

Tel : 05.95.37.10.63 - Fax : 04.95.37.03.70

Courriel : [mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr)

adresse du Profil d'acheteur (UR.L.) : [www.klecoon.com](http://www.klecoon.com).

**Objet du marché :** Achat de chlorure ferrique destiné à la station d'épuration de la commune.

**Type de marché de fourniture :** Achat

**Quantité ou étendue du marché :** L'achat concerne 25 tonnes de chlorure ferrique destinées à la station d'épuration de la commune.

**Durée du marché :** La livraison devra être effective au plus tard 15 jours à compter de la notification du marché au titulaire.

**Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse au regard du critère unique du prix le plus bas.

**Type de procédure :** Procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics

**Date limite de réception des offres :** 14 mars 2011 à 12:00

**Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises :**

Le dossier de consultation peut être retiré en Mairie ou téléchargé gratuitement sur la plateforme de réponse aux consultations matérialisées du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <http://www.klecoon.com>.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia

chemin Montepiano - 20200 Bastia

Tel : 0495.32.88.66 - Fax : 04.95.3238.55

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Adresse Internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal administratif de Bastia

chemin Montepiano - 20200 Bastia

Tel : 04.95.32.88-66 - Fax : 04.95.32.38.55

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Adresse Internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>.

**Date d'envoi du présent avis la publication :** 25 février 2011

**FIDAL**

Société d'Avocats  
33 rue Dubois Crancé  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Suivant acte sous seing privé en date à PROPRIANO (20110) du 14 février 2011, enregistré à SARTENE (20) le 21 février 2011, bordereau n° 2011/61 case n° 2, Madame Arlette GUTKNECHT demeurant à PROPRIANO (20110) Immeuble le Valinco - Avenue Pandolfi, A vendu à la Société d'exploitation LOCAMARINE, SARL au capital de 7.700 euros, dont le siège social est sis à PROPRIANO (20110) Quai Saint Erasme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 441 736 147,

Un fonds de commerce de location, vente et réparation de matériel nautique exploité à PROPRIANO (20110) Quai Saint Erasme, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 301 035 267.

Ce fonds comprend les éléments incorporels suivants :

- la clientèle, l'enseigne, le nom commercial y attachés, ainsi que le bénéfice de tous traités, conventions et marchés passés avec tous tiers ;
- le droit au bail des lieux où est exploité le fonds de commerce ;
- le matériel servant à l'exploitation du fonds,
- l'ensemble des fichiers informatiques et sur papier.

moyennant le prix de 194.000 Euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 15.000 Euros et aux éléments corporels pour 179.000 Euros.

Entrée en jouissance : 1er janvier 2011  
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date à PROPRIANO (20110) Quai Saint Erasme.

Pour avis,

**EXTRAIT DES MINUTES**

Suivant jugement en date du 17/12/2010, le Tribunal de commerce de Montpellier a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire dans l'affaire :

GAIA Energies Nouvelles SARL

**A désigné :**

Me Luc MARION, domicilié, 7, rue André Michel, 34000 Montpellier, en qualité de Mandataire Judiciaire  
Me Jean-François BLANC, 5, rue des Salins, 34000 Montpellier, en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion et de disposition.

A fixé au 06/09/2010 la date de cessation des paiements  
**RCS Bastia** : B 193 247 159 - 2010 B 373

**Adresse** : Rce Scandola - Bât. B 6 route d'Agliani - 20600 Bastia

**SOCIETE CORSE****D'APPLICATION DE RESINE ET D'ETANCHEITE****CARE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 50.000 euros  
Siège social : RN 193 - Valrose  
20290 Borgo  
381393198 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/11, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Michel Grego, et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire M. Grego Stéphane, demeurant Arena Suprana, 20215 Vescovato, pour une durée illimitée.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,  
La gérance.

## CONSEIL GENERAL

### AVIS INFRUCTUEUX

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
Direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414 - 20183 Ajaccio Cedex  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**Objet** : Fourniture et impression de documents pour les Services du Département de la Corse-du-Sud (8 lots)

**Référence acheteur** : 2010-071

**Nature du marché** : Fournitures - Achat

**Procédure** : Procédure ouverte

**Classification CPV** :

**Principale** : 22900000 - Imprimés divers

**Complémentaires** : 22100000 - Livres, brochures et dépliants imprimés

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : Oui

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

70 % : Prix

30 % : Délai de livraison

**Attribution du marché** :

**LOT N° 1** - Imprimés divers

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**LOT N° 2** - Livres & registres, livrets / brochures et dépliants

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**LOT N° 3** - Livrets / brochures, dépliants et affiches pour le service de Protection Maternelle & Infantile

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**LOT N° 4** - Documents/formulaires CERFA

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**LOT N° 5** - Documents/formulaires CERFA spécifique au service de Protection Maternelle & Infantile

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**LOT N° 6** - Enveloppes

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**LOT N° 7** - Papier entête avec logo de la collectivité

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**LOT N° 8** - Documents à reprographier

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

**Renseignements complémentaires** :

Consultation infructueuse (pour les 8 lots), par référence au III de l'article 59 du CMP, du fait de la réception que d'offres irrégulières, (offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète au sens du III de l'article 59 et du 1° du I de l'article 35 du CMP).

Envoi le 24/02/2011 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE BORGIO

**1ère parution.**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n°2011055-0005 en date du 24/02/2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Borgio, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que commissaire enquêteur **Madame Carole SAVELLI**, demeurant Domaine d'Acquaniella BP 9 à l'Ile-Rousse (20220).

Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Borgio le :

- lundi 21 mars 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 1er avril 2011 de 14h00 à 17h00
- vendredi 15 avril 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 21 avril 2011 de 9h00 à 12h00.

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Madame Claire VALLECALLE, demeurant 6 rue Notre Dame de Lourdes à Bastia (20200) comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Borgio du 21 mars au 21 avril 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Borgio et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

**INTER EAUX Corse**

SARL au capital de 1000 euros  
Rue de Pinarello, Lieu Dit Querciolu,  
20213 Sorbo Ocagnano  
508046802 R.C.S. Bastia

Par délibération en date du 9 février 2011, de l'Assemblée Générale Mixte statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du nouveau Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

**LUCIANI - FONTAINE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 100 euros  
Siège : Route de Santore  
Résidence Le Grand Large  
20260 Calvi (Corse)  
498 861 871 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

### CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE ET REPRODUCTION

SARL au capital de 7622,45 euros  
Siège : Résidence Corse Azur  
n°406 - Quartier Aspretto - 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio : B 342 808 862

Par décision en date du 20 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le changement de l'objet social et de sa dénomination à compter du même jour :

En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été successivement modifiés comme suit :

**Objet social :**

**Ancienne mention** : établissement de plans cartographiques traditionnels et informatisés

**Nouvelle mention** : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers

**Dénomination sociale :**

**Ancienne mention** : CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE ET REPRODUCTION, en abrégé C.I.R.

**Nouvelle mention** : "C.I.R"

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**TOP TEAM RALLYE.COM**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 7500 euros  
Siège : Résidence Matunera - Casatorra  
20620 Biguglia  
Siège de la liquidation : c/o Géographic  
Résidence Le Bastio II  
20600 Furiani (Haute-Corse)  
454 095 597 RCS Bastia

- L'assemblée générale par une décision en date du 14 février 2011, après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Bernard GUIDI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,  
le liquidateur.



24

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 11-20346

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse - 22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex  
Tél : 04 95 51 64 64 - Fax : 04 95 51 66 21 - adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Objet du marché :** Voie de liaison Bastia-Furiani Bassin de traitement des eaux pluviales Br7.

**Classification CPV :** 45232454-9.

**Lieu d'exécution :** commune de Bastia

**Caractéristiques principales :**

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :**

- déblais : 3410 m<sup>3</sup>
- remblais et couche de forme : 1403 m<sup>3</sup>
- revêtement paysagers : 997 mètres carrés
- buses béton 135a diam. 500 à 800 mm : 155 ml
- buses PVC Cr8 diam. 600 à 800 mm 157 ml
- géotextile anti-poinçonnement : 2856 mètres carrés
- géomembrane pour bassin : 924 mètres carrés
- béton C25/30 : 198 m<sup>3</sup> - grave 0/31,5 : 53 m<sup>3</sup>
- clôture métallique (h=2,00 m) : 260 ml.

**Type de marché de travaux :** exécution - lot unique sans option ni variante

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier

**Type de procédure :** Adaptée article 27-III-2 du CMP

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** le marché sera conclu soit à l'entreprise générale, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

**Modalités de paiement :** Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - AP 1212-90058T

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivant du Code des Marchés Publics, les prix sont fermes et actualisables.

**Délai d'exécution :** QUATRE (4) MOIS.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants

- la lettre de candidature suivant modèle Dc1 disponible à l'adresse suivante [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc1.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf)

- la déclaration du candidat suivant modèle Dc2 disponible à l'adresse suivante [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc2.rtf](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du Cmp).

Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé Noti2)

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Les références de prestations analogues sur les trois dernières années.

Il sera de même pour chacun des sous-traitants déclarés.

Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur s'autorisera, si par ailleurs les conditions requises sont remplies, à prendre en considération les candidatures présentant moins de trois ans de chiffres d'affaires.

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix (pondération : 60)
2. Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (pondération 40)
  - 15 pour les moyens humains et matériels
  - 15 pour l'organisation du chantier
  - 10 pour l'origine des produits et fournitures.

**Type de procédure :** Procédure adaptée article 26-II-2 du Code des Marchés Publics

**Délai minimum de validité des offres :** 120 j à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus :** Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - SEIR - 22, cours Grandval - B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Tel : +33)4 95 34 86 02 - Fax : +33)4 95 31 29 56 - URL : <http://www.corse.fr>

**Modalités de retrait des documents :** Collectivité Territoriale de Corse - Service Courrier - 22, cours Grandval - BP. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.

Tél : (+33)4 95 34 86 02 - Fax : (+33)4 95 31 29 58 - URL <http://www.corse.fr>

46

## COMMUNE DE SPELONCATO

### PROCES-VERBAL DEFINITIF

Le Maire de la commune de Speloncato

ATTESTE

Vu les articles L.2243-1 et L.2243-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2010 engageant une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de la bâtisse cadastrée AC 143,

Vu le procès-verbal provisoire de déclaration en état d'abandon manifeste en date du 26 avril 2010,

Après avoir déterminé la nature des travaux indispensables consignés dans le procès-verbal provisoire d'abandon manifeste en date du 26 avril 2010,

**Constatons** que les différents propriétaires n'ont manifesté à ce jour aucune intention de faire cesser l'état d'abandon du bâtiment cadastré AC 143.

En conséquence, il convient de déclarer la parcelle cadastrée AC. 143 en état d'abandon manifeste.

Fait à Speloncato le 15 décembre 2010  
Le Maire, **François POLI.**

20

## COMMUNE DE SAINT-FLORENT

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Pouvoir adjudicateur :**

Commune de Saint-Florent  
Mairie de Saint-Florent - Bâtiment administratif - Ospedale  
Rue principale - 20217 Saint-Florent  
Tel : 05.95.37.10.63 - Fax : 04.95.37.03.70  
Courriel: [mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-florent.corse@wanadoo.fr)  
adresse du Profil d'acheteur (U.R.L.) : [www.klecoon.com](http://www.klecoon.com).

**Objet du marché :** Entretien du réseau d'assainissement de la commune de Saint-Florent

**Forme du marché :** Marché à bon de commandes de l'article 77 du Code des marchés publics.

**Les montants annuels du marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :**

Minimum : 6000 euros HT  
Maximum : 16.000 euros HT

**Durée du marché :** 1 an à compter de la date de notification du marché au titulaire (renouvelable trois fois de manière expresse dans les conditions définies dans le règlement de consultation).

**Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse au regard du critère unique du prix le plus bas.

**Type de procédure :** Procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics.

**Date limite de réception des offres :** 14 mars 2011 à 12:00

**Modalités de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises :**

Le dossier de consultation peut être retiré en Mairie ou téléchargé gratuitement sur la plateforme de réponse aux consultations dématérialisées du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante: <http://www.klecoon.com>.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia - chemin Montepiano - 20200 Bastia

Tel : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Adresse Internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Greffe du Tribunal administratif de Bastia - chemin Montepiano - 20200 Bastia

Tel : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55,

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Adresse Internet: <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 25 février 2011

66

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU  
RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE BIGUGLIA

**1ère parution,**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011055-0003 en date du 24/02/2011, il sera procédé sur le territoire de la commune de Biguglia, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que commissaire enquêteur **Monsieur Olivier BONNOT**, demeurant 18, rue Colonella à Bastia (20200). Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Biguglia le :

- le lundi 21 mars 2011 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 1er avril 2011 de 9h00 à 12h00
- le lundi 18 avril 2011 de 14h00 à 17h00

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Monsieur Gérard NAUDET, demeurant Immeuble le colomba, route du fort de Toga à Bastia (20200) comme commissaire suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Biguglia du 21 mars au 21 avril 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Biguglia et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

Email

[al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 22/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **SCI LES HAUTS D'OLMO**

**Forme :** Société Civile Immobilière.

**Capital :** 1000 euros.

**Siège social :** Quartier Monte Carlo - lot numéro 24 - 20600 Furiani

**Objet :** Acquisition de tout terrains bâtis ou non en vue de la construction ou la rénovation de lots destinés à la vente.

**Durée :** 99 ans.

**Cogérant :** Monsieur AVENOSO Stéphane Demeurant : Quartier Monte Carlo - lot numéro 24 - 20600 Furiani

**Cogérant :** Monsieur CHAUSSINAND Didier Demeurant : Résidence le grand large - bâtiment A - 20200 Ville di Pietrabugno

**Immatriculation :** la société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

## NOVIREST

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 80.000 euros

Siège social : 5 route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio - R.C.S. Ajaccio 498034487

## AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2010, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 30.000 euros, afin de le porter de 50.000 euros 80.000 euros, par création de 3000 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune. Cette augmentation de capital a été libérée par incorporation des sommes laissées à disposition de la société par les actionnaires.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis Le Président.

## E.U.R.L. NOVA EXPERTISE

Au capital de : 7.500 euros

Siège social : Villa Sainte Apoline

Route Inférieure de Cardo - 20200 Bastia  
RCS Bastia N° 478 088 743

Par décision en date du 1er février 2011, M. GONDOUIN Bernard en sa qualité d'associé unique de la société NOVA Expertise, E.U.R.L. au capital de 7.500 euros dont le siège social est à Bastia (20200) - Villa Sainte Apoline - Route Inférieure de Cardo dont le numéro d'identification est 478 088 743 RCS de Bastia, a décidé la dissolution anticipée de cette société laquelle a mis fin à ses fonctions de gérant.

Est nommé comme liquidateur M. GONDOUIN Bernard, demeurant Villa Sainte Apoline Route Inférieure de Cardo - 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à Bastia (20200) - Villa Sainte Apoline - Route Inférieure de Cardo, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le liquidateur.

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
PACA-CORSE, 4 Traverse de Rabat BP 121  
13277 Marseille cedex 9

**Personne responsable du marché :** M. Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires

**Objet du marché :** Fourniture de pain pour des établissements pénitentiaire de la DISP PACA/CORSE. Les établissements concernés sont les suivants : (lot 1) Maison d'arrêt de Digne, (lot 2) Maison d'arrêt de Gap, (lot 3) Maison d'arrêt de Borgo, (lot 4) Centre de détention de Casabianda, (lot 5) Maison d'arrêt d'Ajaccio

**Type de marché :** fournitures

**Caractéristiques principales :** Pas de possibilité de variantes

**Date prévisionnelle de début des prestations (Marché d'exécution) :** 22 Avril 2011.

**Durée :** Pour une durée de 12 mois à compter de la notification

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Le présent marché est financé sur le budget 2011 et suivants du Ministère de la Justice, Chapitre 0107, Action 2, code imputation MR.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, par virement administratif.

L'euro est la monnaie de compte du marché.

En application du décret n° 2008-408 du 28 avril 2008, le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article 98 du code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous traitant payé directement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points. Le comptable assignataire est :

Monsieur Le Trésorier Payeur Général des Bouches du Rhône  
Trésorerie Générale des Bouches du Rhône  
Hôtel des Finances du Prado  
183, Avenue du Prado - 13357 Marseille cedex 20

## L'ordonnateur est :

Monsieur Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de PACA CORSE

## Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Présentation d'une liste des principales fournitures au cours des trois dernières années.

Présentation des moyens techniques et des effectifs disponibles pour l'exécution du contrat, spécifier les moyens logistiques utilisés pour les livraisons ( logistique propre ou transporteur).

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices

**Critères d'attribution :** Prix

**Type de procédure :**

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

**Date limite de réception des offres :** le 29 Mars 2011 à 12h00

## Conditions pour obtenir les documents :

Conformément à l'article 41 du code des marchés publics, le dossier de consultation du marché sera remis aux candidats gratuitement. Ceux-ci pourront :

a) le retirer directement à l'adresse indiquée ci-dessous :

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de PACA CORSE  
Département du Budget et des Finances  
Unité des Achats et des Marchés Publics  
4, Traverse de Rabat - BP 121 - 13277 Marseille

ou b) le solliciter par courrier ou par fax au 04.91 40 84 85

c) le solliciter par courriel à l'adresse suivante: elodie.giraud-girard@justice.fr

d) le retirer sur le site dématérialisé [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence DISP-11-030

## Documents obtenus auprès de :

Mlle GIRAUD-GIRARD Elodie

## Adresse de réception des plis :

DIRECTION INTERREGIONALE des Services Pénitentiaires PACA CORSE  
Département Budget et Finances - Unité des Achats et des Marchés Publics  
4, Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille

## SARL GRAPHICOM

Au capital de 22.867.35 euros  
ZA de Caldanicia  
20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio : 415 143 544

Suivant décision de l'associé unique du 21 février 2011, il a été décidé une extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Vente, achat et pose de : Equipements urbains, jeux d'enfants, terrains multi-sports, toilettes publiques, signalisation de police (routier).

Le reste de l'article est inchangé

• Le transfert du siège social à compter de ce jour.

**Ancienne mention :** Zalla - Mezzavia - 20167 Sarrola Carcopino

**Nouvelle mention :** Z.A. de Caldanicia - 20167 Sarrola Carcopino

## CIJUMATELO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Maison Medori - Rn 198  
20145 Sari Solenzara (Corse du Sud)  
511 469 835 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2011, il résulte que :

- Monsieur Roger MARCHIO, demeurant à Route Nationale 198 - La côte Orientale 20145 SOLENZARA a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Madame Catherine OGER née DUPONT.

En conséquence, l'article 13 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

## Livia CECCALDI-VOLPEI

Avocat à la Cour  
Résidence "Le Clos des Oliviers"  
Bât. A - 20220 l'Île-Rousse  
Téléphone : 04 95 48 57 89  
Télécopie : 04 95 48 57 87

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 28 février 2011, enregistré à Bastia le 1er mars 2011, bord. n°2011/263, case n°7, Mme Sylviane Brignetti, épouse Casanova (RCS de Bastia n°349 551 663), demeurant Lieu-dit Fenale, 20226 Belgodère, a vendu à Mme Martine Hugues Veuve Monti, commerçante, demeurant Quartier Capanne, 20226 Belgodère, un fonds de commerce "d'alimentation générale, produits ménagers et livraisons de presse", à l'enseigne "L'Epicierie", sis Route d'Occiatana, 20226 Belgodère, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2011.

**Prix :** 48.000 euros - Eléments incorporels : 43.500 euros - Eléments corporels : 4500 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Me Livia CECCALDI-VOLPEI, Avocat au Barreau de Bastia, demeurant Résidence Le Clos des Oliviers, Bât.A, 20220 l'Île-Rousse. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

## OPTIC 2 A

## AVIS DE CONSTITUTION

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** **OPTIC 2 A**  
**Siège social :** Immeuble Les Jardins de Bodiccione, Bâtiment A, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

**Objet :** - la création, la fabrication et la vente de montures à vocation optique et solaire, la réalisation et la vente de montages, lunetterie, instruments optiques, la contactologie, lentilles de contact, produit d'entretien, adaptation et produits et activité d'audioprothèse, photos, et plus généralement toutes activités commerciales annexes se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 30.000 euros

**Gérance :** Monsieur Balbi André, demeurant 36, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio (Corse du Sud)

**Immatriculation :** RCS Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Luri (Haute-Corse) du 21 février 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** **PAVERANI FAMILY**  
**Siège social :** Hameau de la Piazza 20228 Luri (Haute-Corse)

**Objet :** Acquisition, administration et gestion de location de chambres meublées

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 2000 euros (apports en numéraire)  
**Gérance :** Monsieur PAVERANI Serge, demeurant : Hameau de la Piazza - 20228 Luri (Haute-Corse)

**Immatriculation :** Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

48

**COMMUNE DE ZILIA****AVIS D'APPEL  
A LA CONCURRENCE****MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX****1/ Identification de l'organisme qui passe le marché :**

COMMUNE DE ZILIA - 20214 ZILIA  
Tél : 04.95.62.71.59 / Fax : 04.95.60.54.68

**2/ Personne responsable du marché :** Le Maire**3/ Objet du marché :** Maison Communale**Lot 01**

Fourniture, pose de fenêtres rénovation en PVC à petits bois, 23 u  
Fourniture, pose de volet roulant monobloc en aluminium, commande électrique, 18 u

**Lot 02**

Alimentation électrique des volets roulants

**4/ Procédure :** Procédure adaptée (article 28 du CMP)**5/ Modalités d'obtention du DCE :** Commune de ZILIA - 20214 ZILIA**6/ Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- DC4, DC5

- Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP

- Références pour des travaux similaires

**7/ Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 30 % : Prix des prestations

- 20 % : Délai d'exécution

- 50 % : Valeur technique de l'offre

**8 / Date limite de réception des offres :**

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 25 Mars 2011 à 16h00

**9/ Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :**

Mairie de ZILIA - 20214 ZILIA

**10 / Date d'envoi du présent avis à la publication :** 01 Mars 2011

Le Maire,  
Jacques SANTELLI

47

**COMMUNE DE ZILIA****AVIS D'APPEL  
A LA CONCURRENCE****MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX****1 / Identification de l'organisme qui passe le marché :**

COMMUNE DE ZILIA  
20214 ZILIA  
Tél : 04.95.62.71.59 / Fax : 04.95.60.54.68

**2 / Personne responsable du marché :** Le Maire**3/ Objet du marché :**

\* Réfection égout communal centre village 120 ml

\* Regards collecteurs 6 u

\* Dallage béton 70m<sup>2</sup>

**4 / Procédure :** Procédure adaptée (article 28 du CMP)**5/ Modalités d'obtention du DCE :**

Commune de ZILIA - 20214 ZILIA

**6 / Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- DC 4, DC 5

- Celles prévues aux articles 45 et 46 du CMP

- Références pour des travaux similaires

**7 / Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 30 % : Prix des prestations

- 20 % : Délai d'exécution

- 50 % : Valeur technique de l'offre

**8 / Date limite de réception des offres :**

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 25 Mars 2011 à 16h00

**9/ Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :**

Mairie de ZILIA - 20214 ZILIA

**10 / Date d'envoi du présent avis à la publication :** 01 Mars 2011

Le Maire,  
Jacques SANTELLI

22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-TENDA**

20246 SAN-GAVINO-DI-TENDA - HAUTE-CORSE

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****I - Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de San Gavino Di Tenda (Haute-Corse) 20246

Commune de San - Gavino - Di - Tenda

Tél : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 47 36 78

Mail: sangavinoditenda@orange.fr

**II - Mode de passation :** Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP) avec négociation éventuelle.**III - Objet du marché :** Confortement mur soutènement place de l'église**IV. Critères d'attribution :** Prix valeur technique - délai d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la mairie pour établir un devis.

**Date limite de réception des offres :** 16/03/2011

**Date d'envoi à la publication :** 24/02/2011

A San-Gavino-Di-Tenda, le 24 février 2011

Le Maire

François GROSSI

02

**OEHC**

Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 Bastia Cedex

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678

20601 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** Opérations de maintenance corrective sur des moteurs électriques basse tension puissance moyenne, groupes électrogènes et actionneurs mécaniques divers équipant les stations de pompage de Haute Corse et Corse du Sud.

**Procédure :** Procédure adaptée**Forme du marché :** Marché unique, à bons de commande

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40 % : Prix

**Remise des offres :** 21/03/11 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 24/02/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur [www.oehc.fr](http://www.oehc.fr)

56

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA-CORSE

4 Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille cedex 9

**Objet du marché :**

**Intitulé :** Fourniture et livraison de matériels pour réaliser une clôture visant à sécuriser le domaine pénitentiaire du CP de Borgo

Acquisition de matériels pour réaliser une clôture de 1100 m linéaires permettant la sécurisation du domaine du Centre Pénitentiaire de Borgo

Marché de fourniture passé en procédure adaptée en application de l'articles 28 du code des marchés publics.

**Date prévisionnelle de début des prestations :** 01/04/2011

**Critères d'attribution :**

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la façon suivante :

Qualité des articles: 40%

Prix : 35%

Délai de livraison: 25 %

**Date limite de réception des offres :** le 14 mars 2011 à 14h00.

**Modalités d'obtention du dossier de consultation :**

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de PACA CORSE

Département du Budget et des Finances

Unité des Achats et des Marchés Publics

4, Traverse de Rabat

BP 121

13277 Marseille

**auprès de :**

Mademoiselle Anne-Lise TREMELAT

a) le solliciter par courrier à l'adresse ci-dessus ou par fax au 04.91 40 84 85

b) le solliciter par courriel à l'adresse suivante: [anne-lise.tremelat@justice.fr](mailto:anne-lise.tremelat@justice.fr)

**Abonnez-vous****ABONNEZ-VOUS****A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"****6 MOIS = 32 euros****1 AN = 42 euros**

72

**SCI PARSİ - DE SOUSA**

Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros  
Lotissement Querciole  
Quercetto - 20243 Prunelli di Fiumorbo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/02/2011, enregistré le 23/02/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination** : **PARSİ - DE SOUSA**  
**Siège** : Lotissement Querciole - Quercetto - 20243 Prunelli di Fiumorbo  
**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et de tous terrains pour construire en vue de la location

**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre des Sociétés

**Capital** : 1000 euros en numéraire  
**Gérance** : M. De Sousa Amilcar  
**Immatriculation de la société** : RCS de Bastia

La gérance,

58

**CORSECURITE**

SARL au capital de 1000 euros  
Siège social : Casamozza  
20243 Prunelli di Fiumorbo  
529180994 RCS Bastia

L'AGE du 15/02/2011 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient :  
gardiennage, travaux espaces verts  
Modification au RCS de Bastia.

75

**SA. CORSEOL**

Société Anonyme - Capital 38.112,25 euros  
Siège Social : Lotissement l'Alivi  
20214 Calenzana  
RCS : Ile-Rousse 421 504 804 (1999 B 5)

Aux termes d'une délibération en date du 29 septembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé :

- la société Théolia France, dont le représentant permanent sera M. DUGUE Charles, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. AZAM JeanFrançois, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir.

- la société Théolia Participation dont le représentant permanent sera M. PAROLA Thierry en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. VAUTIER Vincent, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir.

- la société Théolia dont le représentant permanent sera M. AZAM Jean-François en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. LORENZEN Arne, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir.

en qualité de nouveaux administrateurs, pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 2015.

Pour avis. Le Conseil d'Administration

70

**tmt transport Maniccia Touraud**

SARL au capital de 10.000 euros  
Siège social : lieu dit Laronu  
20131 Pianottoli - 502617525 R.C.S. Ajaccio

L'AGE du 27/06/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de Liquidateur M Maniccia Sebastian, demeurant LIEU DIT LARONU, 20131 Pianottoli, et fixé le siège de liquidation au LIEU DIT LARONU, 20131 Pianottoli.  
Modification au RCS de Ajaccio.

53

**COMMUNE DE VENACO****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**Organisme passant le marché** : Commune de Venaco  
Mairie de Venaco - Lieu dit « Saint Michel » - BP 2 - 20231 - Venaco  
Téléphone : 04 95 47 00 15 - Télécopie : 04 95 47 09 11  
Adresse internet : mairie.venaco@orange.fr

**Objet du marché** : acquisition de mobilier pour le centre de secours de Venaco  
**Type de marché de mobilier** : Achat

**Procédure** : procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics

**Conditions relatives au marché** : Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires. Les prix du marché sont fermes. Le mode de règlement est le virement avec mandatement à 35 jours maximum.

Les offres devront être formulées en langue française et les prix exprimés en euros.

**Conditions de participation** : Justifications à fournir en phase de candidature

**Renseignements et documents à fournir par les candidats** : acte d'engagement, certificats et attestations prévus aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité  
30% Prix  
30% Délai de livraison

**Date limite de remise des offres** : 23 mars 2011 à 12 heures

**Date d'envoi à la publication** : 1er mars 2011

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus** :

Mairie de Venaco - lieu dit Saint Michel - 20231 Venaco  
Téléphone : 04 95 47 00 15

67

**COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A CONCURRENCE****MARCHÉ DE SERVICES**

**Identification du pouvoir adjudicateur** :  
MAIRIE D'OLMETA DI CAPOCORSO  
Hameau de Piazza - 20217 OLMETA DI CAPOCORSO  
Tél./Fax : 04.95.37.82.46 - e-mail : olmeta.capocorso@wanadoo.fr

**Procédure de passation** : Procédure adaptée selon les articles 28 et 74-11 du Code des Marchés Publics.

**Objet du marché** : Mission de maîtrise d'œuvre dit de BASE + OPC Cf. Loi MOP relative à la réhabilitation d'un bâtiment pour la création de la salle d'exposition « A Grotta Scritta »

**Montant prévisionnel des travaux** : 125.000,00 euros HT

**Critères d'attribution** :

1) Valeur technique de l'offre (60 %)

2) Prix (40 %)

**Justifications à produire** : Formulaires DC1 et DC2, documents Cf article 45 du CMP, moyens et références, proposition de rémunération, mémoire technique permettant au Maître d'Ouvrage d'apprécier la méthodologie, le phasage des interventions, les moyens spécifiquement affectés au projet,...

**Date limite de réception de l'offre** : 21 mars 2011

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 02 mars 2011

Le Maire, Mireille BONCOMPAGNI

71

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse locale de crédit agricole mutuel corsopar sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra sur première convocation le 31 mars 2011 à 8h au siège social de la caisse locale. En cas d'absence de quorum, une deuxième assemblée se tiendra le 6 mai suivant, sur le même ordre du jour.

**Début émargement** : 8 heures

**Début d'assemblée générale ordinaire** : 8heures15

**Ordre du jour**

Présentation et approbation du rapport de gestion de la CGP.

\* Lecture du bilan et des comptes de résultat.

\* Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

\* Quitus aux membres de la CGP.

\* Validation des mouvements du capital social.

\* Fixation de la rémunération des parts sociales.

\* Affectation des résultats de l'exercice.

\* Ratification de l'avenant portant modification de l'article 6 de la convention de cautionnement.

\* Pouvoirs pour les formalités légales.

\* Questions diverses.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de l'assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée. De même des formulaires de pouvoir de représentation à l'assemblée générale, seront mis à la disposition des sociétaires.

Le Président de la CGP. O.GAVALDA

69

**« ACADEMIE DES NEIGES »**

SARL au capital de 1.026.782.34 euros,  
Siège social : Grosseto-Prugna (Corse)  
Porticcio, Résidence Tinerella n°15,  
401 819 453 RCS Ajaccio

Il résulte d'un acte sous seing privé en date à ANTIBES (06) du 22/06/2010, la résiliation de la location-gérance consentie par la SARL « ACADEMIE DES NEIGES » à la SA « MMV Gestion » portant sur un fonds de commerce d'hôtel, restaurant, bar, d'enseignement de toutes disciplines sportives, garderie d'enfants, nurserie, et toutes activités annexes, location de skis, photos, exploité à ST MARTIN DE BELLEVILLE (73), Station de Val Thorens par la SA «MMV Gestion», avec effet à compter du 01/01/2010.

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/06/2010, les modifications suivantes : **Objet social** : **Ancienne mention** : L'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous établissements d'hébergement, restauration, bar, salon de thé, la location de tous articles de sport. **Nouvelle mention** : L'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous droits et biens immobiliers ainsi que toute prise de participation dans des sociétés ayant un objet similaire.

Pour avis, La Gérance.

68

**Société Stella Productions**

SARL au capital de 15.244 euros  
domiciliée à Fior di Linu B, Pietranera  
San Martino di Lota - Siret : 38002045300029

**TRANSFERT SIEGE SOCIALE**

Il a été décidé par les associés de la société Stella Productions réunis en assemblée générale extraordinaire le Mercredi 2 Mars 2011, du transfert du siège sociale de la société à compter du 2 Mars 2011.

\* **Ancienne adresse** : Fior di Linu B, Pietranera, 20200 San Martino di Lota

\* **Nouvelle adresse** : Vignarella, 20240 Ventiseri.

Les statuts ont été modifiés en conséquence, et mention sera faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

10

**CHANGEMENT DE NOM**

M. TIRET - MIGONE PEDRONO (Jean - Marcel), né le 19 avril 1972 à Porto-Vecchio (Corse du Sud), demeurant Hameau de Torre à Porto-Vecchio, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : MIGONE.

74

**SARL "Institut il & elle Beauté**

1e Case Nove - 20214 Calenzana  
Siret : N°510 909 735 00013

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2010, il résulte que :

Les associés ont décidés la dissolution anticipée à l'amiable de la société à compter du 31 décembre 2010 de sa mise en liquidation puis de sa radiation au RCS du Tribunal de Commerce de Bastia. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mme Jacqueline Albano, demeurant le 1e Case Nove, 20214 Calenzana avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et à la clôture et à la radiation de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1e Case Nove, Calenzana, 20214, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia



## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

CONJOINTES PREALABLES A LA DECLARATION  
D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT  
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION  
D'UN IMMEUBLE CADASTRE F 263 EN VUE  
DE LA CREATION DE DEUX LOGEMENTS DE TYPE T3

- PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE  
DE **SAN GAVINO DI TENDA** -

### 2ème insertion.

Le sous-préfet de CALVI (Haute-Corse), informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2011/07 en date du 8 février 2011, il sera procédé sur la commune de San Gavino Di Tenda à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré F n°263 sur le territoire de la commune de San Gavino Di Tenda.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en mairie de San Gavino Di Tenda du mercredi 2 mars au mercredi 23 mars 2011 inclus, soit pendant vingt deux jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête, la mairie de San Gavino Di Tenda, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

**Madame Monique ANGELI**, demeurant San Giuliano à SAN NICOLAO (20230), désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de San Gavino Di Tenda les :

\* mercredi 2 mars 2011 de 14 H à 17 H.

\* mercredi 23 mars 2011 de 14 H à 17 H.

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au sous-préfet de CALVI.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de San Gavino Di Tenda et à la sous-préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la Commune de CASTIFAO

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

pour une puissance de 4,4 MWC  
(présentée par KYRNESOLE SA)

### 2ème insertion.

La société KYRNESOLE, représentée par M. Bernard Grimaldi d'Esdra, a déposé une demande de permis de construire pour réaliser un parc de production d'électricité d'origine photovoltaïque raccordée au réseau de distribution électrique : installation de panneaux photovoltaïques sur une superficie de 15 hectares et d'un ensemble de petits bâtiments d'exploitation techniques (onduleurs, transformateurs, poste de livraison), ainsi que création d'une ligne enterrée de 20 kV pour le raccordement au réseau EDF.

**Durée de l'enquête :** (arrêté préfectoral n°

\* du mercredi 2 mars 2011 au lundi 4 avril 2011 inclus

**Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier :** Mairie de CASTIFAO

**Permanences du Commissaire-enquêteur :** (désigné par décision du président du tribunal administratif de Bastia du 20 août 2010) :

**Monsieur Jean-Pierre MOMUS** sera présent en mairie de Castifao pour recevoir les observations du public :

- le mercredi 2 mars 2011, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 9 mars 2011, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 23 mars 2011, de 9 heures à 12 heures,
- le lundi 4 avril 2011, de 9 heures à 12 heures.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressées par écrit, à la mairie de Castifao.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Bernard GRIMALDI D'ESDRA, représentant la société KYRNESOLE, lieu dit «Piana Sottana», 20218 Castifao.

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Castifao pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service de l'environnement et du développement durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

NOTRE SITE

corse-information.info

## COMMUNE D'ALATA

### AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE

#### Dénomination et adresse de la collectivité :

Mairie d'ALATA - 20167 Alata  
Tél : 04.95.25.33.76 - Fax : 04.95.25.32.65  
E-mail : mairie-alata@wanadoo.fr

**Objet de la consultation :** Réalisation d'un mur de soutènement sur la route de CARDIGLIONE dans la commune d'ALATA

**Référence acheteur :** ALATA-06-2011

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** TECHNI-ROUTE Corse ZI du Vazzio - B.P 917 - 20700 Ajaccio Cedex 9  
Tél : 04.95.10.13.01 - Fax : 04.95.23.41.13  
E-mail : trc2@wanadoo.fr

#### Nature des Prestations :

Il s'agit d'un marché de travaux en procédure adaptée.

#### Les natures de travaux comprennent :

- Terrassements et fouilles d'ouvrage
- Fourniture et mise en œuvre de béton pour semelles
- Fourniture et mise en œuvre du mur
- Réalisation d'un drain et remblais d'ouvrage

**Procédure :** procédure adaptée ART 28 du Code des marchés Publics

#### Condition de participation :

Les entreprises désirant participer à cette opération devront remettre une offre écrite accompagnée des pièces justifiant

\* les moyens techniques matériels et humains ainsi que les références du candidat

\* Un état précis de son carnet de commande en cours faisant apparaître le pourcentage de réalisation à ce jour

#### Ce dossier est à transmettre à l'adresse suivante :

Mairie d'Alata - 20167 ALATA

#### Date limite de remise des offres :

\* Mercredi 23 Mars 2011 avant 12h

#### Critères de jugement des offres :

Cette offre sera jugée en fonction des critères suivants :

- \* Le prix des prestations noté sur 5 points
- \* La valeur technique des prestations notée sur 3 points
- \* Le délai maximal d'intervention noté sur 2 points

Le DCE Peut être consulté et téléchargé à partir de l'adresse suivante :

[http://www.alata.fr/rubrique\\_marchés\\_publics](http://www.alata.fr/rubrique_marchés_publics) ou obtenue gratuitement sur support papier auprès des services de la mairie d'ALATA

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** Lundi 28 Février 2011

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires - PACA-CORSE  
4 Traverse de Rabat BP 121 - 13277 Marseille cedex 9

#### Objet du marché :

**Intitulé :** Réfection des chambres froides de la cuisine du CP de Borgo

L'objet du présent marché consiste en la fourniture, la mise en place, les raccordements et

les essais des matériels et équipements nécessaires à la réfection des chambres froides de la cuisine du centre pénitentiaire de Borgo.

Marché de travaux passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

**Date prévisionnelle de début des prestations :** 11 avril 2011

#### Critères d'attribution :

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la façon suivante :

- Valeur technique : 40%
- Prix : 30%
- Délai de réalisation des travaux : 30 %

**Date limite de réception des offres :** le 23 mars 2011 à 12h00.

#### Conditions pour obtenir le dossier de consultation :

#### Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de PACA CORSE  
Département du Budget et des Finances  
Unité des Achats et des Marchés Publics  
4, Traverse de Rabat  
BP 121  
13277 Marseille

#### auprès de :

Mademoiselle Anne-Lise TREMELAT

a) le solliciter par courrier à l'adresse ci-dessus ou par fax au 04.91 40 84 85

b) le solliciter par courriel à l'adresse suivante: anne-lise.tremelat@justice.fr

c) le retirer sur le site dématérialisé [www.marchés-publics.gouv.fr](http://www.marchés-publics.gouv.fr) sous la référence BOR-11-001

Une visite sur les lieux obligatoire. Pour pouvoir l'effectuer, les candidats devront préalablement prendre attache auprès de Monsieur Marcel MONTISCI ou, en son absence, contacter Melle Emmanuelle ZERAH.

Marcel MONTISCI  
Tel 06 32 79 01 25  
Marcel.montisci@justice.fr  
Emmanuelle ZERAH  
Tel 04 95 36 93 2

**CONSEIL GENERAL****AVIS DE PUBLICITE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
 Direction des achats publics - rue capitaine Livrelli (1er étage)  
 BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
 mël : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
 web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques ;

**L'avis implique un Accord-Cadre.**

**Durée** : 3 an(s)

Accord-cadre avec un seul opérateur.

**Objet** : Achat de pièces détachées d'origine pour le parc des engins de marque CLASS entretenus par la Direction des Parcs, des Ateliers et de la Logistique du Département de la Corse du Sud.

**Référence acheteur** : 2011-019

**Nature du marché** : Fournitures

**Type de Marché** : Achat

**Procédure** : Procédure ouverte

**Description** : marché à bons de commande pour l'achat de pièces détachées d'origine pour le parc des engins de marque CLASS assorti d'un maximum annuel de 50.000 euros HT

**Classification CPV** :

**Principale** : 34300000 - Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : OUI

**Forme de la procédure** : Avec un lot unique, à bons de commande

Les variantes sont refusées

**Options** : oui

Au sens du droit européen, il s'agit de chaque période de reconduction du marché.

Le marché pourra être reconduit, de manière expresse, 1 mois avant l'échéance de la période concernée, 2 fois pour une période de 12 mois.

**Conditions relatives au contrat** :

**Cautionnement** : sans objet

**Financement** : Financement sur les fonds propres de la collectivité; Délai global de paiement de 30 jours ; Prix révisibles

**Forme juridique** : groupement solidaire

**Conditions de participation** :

**Situation juridique - références requises** :

- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;  
 - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics.

**Capacité économique et financière** :

**Références requises** :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles;  
 Référence professionnelle et capacité technique :

**Références requises** :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- présentation d'une liste des principales fournitures effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du code des marchés publics ou du I de l'article 17 du décret du 30/12/2005 susvisé, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- En cas de groupement d'entreprises, les pièces désignées ci-dessus doivent être produites par chacun des membres du groupement.

**Marché réservé** : NON

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Prix

50 % : Délai de livraison

**Dossier à retirer** :

Direction des Parcs, des Ateliers et de la Logistique  
 marie-blanche.neri@cg-corsedusud.fr  
 20183 ajaccio - Tél : 04 95 29 83 22 - Fax : 04 95 29 12 58

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels** :

**Documents payants** : NON

**Remise des offres** : 21/04/11 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Modalités d'ouverture des offres** :

**Lieu** : palais Lantivy à Ajaccio

**Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres** : OUI

membres de la commission d'appel d'offres

**Renseignements complémentaires** :

**Date prévisionnelle de début des prestations** : mai 2011

**- Précisions sur la dématérialisation des plis** :

**Le dépôt électronique du pli** : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support

physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support

physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli.

Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu** : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels** :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est téléchargeable sur le site internet mentionné dans l'avis. En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures** : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Il s'agit d'un marché périodique** : NON

**Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires** : NON

**Instance chargée des procédures de recours** :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mël : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

**Organe chargé des procédures de médiation** : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90.

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le** : 02/03/2011

**Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP** : 02/03/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

62

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Liquidation de biens :

Feu Jean-Pierre Nofares  
 Pielza - 20240 Solaro

Les créanciers sont informés que l'état des créances vérifiées a été déposé au Greffe par le Syndic, conformément aux dispositions de l'article 50 du décret du 22 décembre 1967 et qu'ils ont un délai de quinze jours à compter de l'insertion à paraître incessamment au BODACC pour formuler les contredits et réclamations.

Pour avis, **SCP NAPPI-CASANOVA**,  
 Greffiers Associés.

61

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA****AVIS DE DEPÔT**

**Date** : Le 9 novembre 2009  
 Dépôt de l'état des créances  
**Dénomination** : Exploitation Agricole de M. Jean Kerguen

**Adresse** : Siège social sur la commune de PIETROSO (20242)

**Activité** : Exploitation agricole  
 Avis de dépôt de l'état des créances au Tribunal de Grande Instance de Bastia où les réclamations seront recevables dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

Le Greffier,

73

**SCI PROMETHEE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 euros

Siège : Quartier Pietroso

20121 Salice

RCS Ajaccio : 384 158 150

**RECTIFICATIF**

Par décision en date du 29 novembre 2010, les associés de la SCI PROMETHEE, ont désigné Monsieur Michelangelo Hauser, en qualité de gérant, à compter du 30 novembre 2010, en remplacement de Monsieur Sergio Hauser, démissionnaire. Cette nomination est faite pour une durée indéterminée. Mention au RCS Ajaccio.

17

**KILINA HOTEL**

SARL au capital de 1.000 euros  
 Siège social : Lieu dit Quattratoggia  
 Route de Cala Rossa - 20137 Porto-Vecchio  
 RCS Ajaccio 490 996 659

Aux termes d'une délibération en date du 27/01/2011, l'Assemblée Générale prend acte du décès de Mr Marc, Joseph PAOLINI survenu le 16/12/2010 et décide de nommer en qualité de nouvel gérant Madame Christiane Hilda Jacqueline KANT, demeurant Lieu dit Quattratoggia, Route de Cala Rossa 20137 PORTO VECCHIO, pour une durée illimitée, à compter du 16 décembre 2010.

La Gérance,

## Quarts de Finale de la Coupe de Corse

# Toujours, un bel engouement

**L**es quarts de finale de la Coupe de Corse de football se sont déroulés ce dernier week-end. Ils mettaient l'USC Corte aux prises avec Furiani-Agliani sur le terrain Jacques Ambroggi à Ile Rousse, Bastelicaccia à Calvi sur le Stade Pierre Benielli et Pieve di Lota à l'EFB sur le stade de Miomo. Le dernier quart a été reporté. Il devait mettre en présence l'AS Casinca et le redoutable CAB à Folelli, et il sera donc reprogrammé incessamment. Quatre belles affiches qui devraient attirer un public important sur chaque terrain. Malgré un temps incertain avec vent et petite pluie les équipes en présence firent bonne figure lors de cette journée.

## USC Corte élimine Furiani 2/1 (AP)

Arbitrage de **M. Pelé**, assisté de **MM. Leccia** et **Lamine**.

Buts de **Contussi** (CSC) et **Morville** pour **Corte** et de **Farous** pour **Furiani**.

Ce choc entre deux belles formations de **CFA 2** a tenu toutes ses promesses sur le magnifique stade **Jacques Ambroggi** à **Ile Rousse**. Les Furianais étaient les premiers en action et **Matteoli** de la tête était tout près d'ouvrir le score (5<sup>ème</sup>). Les Cortenais ne tardaient pas à réagir et suite à un centre de **Guigli**, **Contussi** en voulant dégager le ballon l'expédiait dans ses propres buts.

Un sacré coup dur pour les Furianais qui étaient loin de baisser les bras, et sur un corner repoussé par les Montagnards, **Olivieri** était tout près d'égaliser. Les Furianais poursuivaient leur domination et les phases offensives de **Garcia** puis de **Farous** étaient annihilées par l'excellent gardien **Vicente** très à son aise.

Et alors que l'on approchait de la mi-temps, **Alvès** adressait un centre qui lobait **Sebbouba** mais **Chiazza**, surpris, n'en profitait pas.

A la reprise, **Furiani** repartait de plus belle et **Farous** parvenait à récupérer le ballon et ajustait **Vicente** qui ne pouvait détourner la frappe et égalisait (1/1). Tout était à refaire et ce même Farous s'emparait à nouveau du ballon qu'il transmettait à **Lenzini**. Ce dernier ne pouvait tromper **Vicente** qui sauvait ses camarades. **Lenzini**, toujours volontaire, obtenait un coup franc mais sa frappe effleurait la barre transversale. C'était ensuite **Vadella** qui alertait **Matteoli** lequel gagnait son duel avec **Vicente**, mais **Moureaux** veillait au grain.

Les Cortenais, bousculés, tentaient de jouer en contre mais plus rien n'intervenait. L'arbitre sifflait la fin du temps réglementaire sur la marque de 1 but partout.

Lors des premières minutes de la prolongation, **Lenzini** manquait une volée mal négociée. Mais sur un contre, les Cortenais allaient assommer leurs rivaux. **Morville** effectuait un appel dans le dos de la défense furianaise. Celle-ci croyant au hors jeu s'arrêtait. Ce n'était pas l'avis de l'arbitre qui accordait le but et permettait à **Corte** de se qualifier pour le tour suivant.

Un match très indécis, mais les Cortenais participeront au prochain tour.

## L'AS Calvi balaye Bastelicaccia 4/0

Stade Pierre Benielli.

Arbitrage de **M. Maignan**, assisté de **MM. Vasseur** et **Cinotti**.

Buts de **Giannone** (63<sup>ème</sup>), Tchoukounte (69<sup>ème</sup>), Gomez (72<sup>ème</sup>), et Portillo (87<sup>ème</sup>) pour **Calvi**.

La hiérarchie a été respectée dans ce match de **Coupe de Corse**. Certes **Bastelicaccia** avait malmené **Calvi** (CFA 2) durant cette belle opposition en première mi-temps. Cette belle équipe de division d'honneur a par contre perdu son football en ne parvenant pas à inscrire le moindre but.

C'est regrettable pour les Ajacciens qui auraient mérité mieux.

Très entreprenants avec **Feron**, toujours très apprécié, les Ajacciens récupéraient de nombreux ballons mais à chaque fois ils pêchaient dans la dernière passe.

Par contre, **Calvi** de son côté aérail le jeu et tentait de passer par les ailes sans trop de succès. Une action de **Feron**, **Cau** et **Carta** mettait **Florent Menozzi** en exergue. Puis un coup franc de **Cotoni** et une reprise obligeaient **Menozzi** à intervenir sur sa ligne. Une série d'actions des locaux qui n'about-

tissaient à rien comme ce tir croisé de **Carta** détourné par le brillant gardien calvais.

La seconde période allait être tout autre. Les Calvais prenaient enfin les choses en main et dominaient d'entrée copieusement leurs rivaux qui paraissaient beaucoup moins à l'aise et sans imagination. A force d'appuyer leurs actions, les Balanins trouvaient la faille par **Giannone**, suite à un service de **Tchoukounte**. Celui-ci, bien servi par **Gomes**, y allait ensuite de son but en trompant le gardien **Orlandazzi**.

La réaction des Ajacciens se faisait attendre et les Balanins en profitaient pour s'organiser de leur mieux. **Cotoni** perdait un ballon transmis par **Gianelli** et **Gomes**, de 30 mètres, trompait le gardien **Barette**.

La cause était entendue. **Portillo** aggravait la marque et clôturait un succès d'une ampleur très lourde pour des rivaux qui les avaient bousculés toute la première mi-temps.

Bravo donc aux Balanins qui, rappelons-le, sont dans le groupe de tête du CFA et devraient tout faire pour passer les demi-finales et participer à la prochaine finale. Ils en ont les moyens.

## L'EF Bastia a tremblé face à la Piève 2/3

Stade de Miomo.

Arbitrage de **M. Luneteau**, assisté de **MM. Blondin** et **Guenard**.

Buts de **Legrand** (22<sup>ème</sup>), **Franceschetti** (44<sup>ème</sup>) pour la **Pieve**. **Giordani** (52<sup>ème</sup>), **Mahaud** (60<sup>ème</sup>) et **José Aiello** (85<sup>ème</sup>) pour l'**Etoile**.

Ce quart de finale de la **Coupe de Corse** mettait aux prises **Pieve di Lota** à l'**Etoile Filante**, pensionnaire du **CFA2**.

Attaquant la rencontre avec une motivation particulière, les protégés d'**Olivieri** bousculaient les Filantistes durant cette première mi-temps et personne n'était surpris de voir **Legrand**, très valeureux, ouvrir le score pour les locaux devant des visiteurs endormis. Cette ouverture du score réveillait les Filantistes qui obtenaient un coup franc bien placé mais le gardien **Toma** s'emparait du ballon (28<sup>ème</sup>).

Dix minutes plus tard, **Xéwé**, sur un nouveau coup franc, tirait en force mais **Toma** était au rendez-vous. Les protégés de **Corlija** avaient repris la direction de la partie et **Fred Aiello** adressait un centre vers **Mahaud** (36<sup>ème</sup>) qui manquait sa frappe. On s'attendait à voir les visiteurs égaliser lorsque **Belvisi** était

bousculé dans la surface mais l'arbitre laissait poursuivre l'action. Et sur un contre **Franceschetti** récupérait le ballon et d'un maître tir aggravait la marque pour les Pievais (44<sup>ème</sup>).

A la reprise, la physionomie de la partie changeait complètement.

Sermonnés au vestiaire par leur entraîneur, les Filantistes accélèrent leur rythme et à la 52<sup>ème</sup> minute **Fred Aiello** servait son frère **José** qui mettait **Giordani** sur orbite, lequel d'un plat de pied réduisait la marque.

Dès lors, la partie devenait difficile pour les locaux et **Mahaud** récupérait un centre de **Belvisi** et égalisait (60<sup>ème</sup>) - 2/2.

Le match, cette fois, était complètement relancé et, à cinq minutes du coup de sifflet final, les Filantistes obtenaient un coup franc aux 25 mètres. **José Aiello** se précipitait pour le frapper et d'un maître tir expédiait le ballon dans la lucarne de **Toma**. C'était le but de la victoire après une première mi-temps laborieuse.

La troupe de **Corlija** jouera donc les demi-finales qui s'annoncent de bon niveau avec les clubs de **Calvi**, **EFB**, **Corte**. Seul le **CAB** devra attendre pour y figurer. **L'AS Casinca** les recevra prochainement à **Folelli**. Dans la semaine.

## Paray-le-Monial

# Mourad Amdouni

## Et le soleil d'Austerlitz

*Paray-le-Monial rime désormais avec Mourad Amdouni ! Et la météo facétieuse mais à la mémoire longue, en la circonstance, a joué sa partition, en passant en quelques minutes d'un orage de grêlons, à un ciel de printemps avec de réconfortants rayons de soleil inondant l'hippodrome sous les coups de 15h10, comme le présage pour l'athlète corse, d'un nouvel Austerlitz pour l'athlétisme insulaire.*

Le soleil n'avait pas voulu manquer le rendez-vous avec l'histoire d'un jeune né en **Corse** de famille d'immigrés, mais élevé et formé au sein de l'**Athlétic Jeunes Bastia** pour gagner au terme d'une course de toute beauté, son premier titre en **Elite**. «*Epoustouflant, phénoménal, fabuleux, somptueux*» sont les termes qui reviennent dans la bouche des commentateurs les plus avertis et dans les médias régionaux...

Ah ! Qu'en ce 27 février 2011, sur ces terres de **Bourgogne** où l'esprit continue de souffler, malgré les meurtrissures de la «*Terreur*», toujours évidentes, «*La Marseillaise*» jouée en l'honneur de **Mourad, Champion de France**, était belle et, à plusieurs titres, revêtue de symboles...

Drapé dans son drapeau blanc frappé de la **tête de Maure**, sur le Podium, **Mourad** resplendissait de la force qui caractérise les Champions ! Et **Mourad** est désormais le premier en **France**, dans cette discipline.

Un Podium, il est vrai, marqué par la jeunesse et le talent de valeurs sûres comme celle du **Champion d'Europe Espoir, Hassan Chadli**, promis lui aussi à un grand avenir, ou celle d'**Hassan Hirt**, athlète à la personnalité bien affirmée.

Un Podium où l'avenir ouvrirait une belle page du livre que ces athlètes ne manqueront pas d'écrire, au fil des semaines et des années.

Des pages riches pour l'athlétisme français, en plein renouveau. Et en ce qui concerne **Mourad**, l'**A.J.B** et l'**Athlétisme corse**, avec lui, hissés sur



le pavois national et international, cette victoire s'inscrit dans l'histoire patrimoniale d'une île qui entend montrer que, sur son sol, le talent pousse et peut prendre son envol et tout son essor !

Quand «*La Marseillaise*» a retenti, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'au-delà du sport les jeunes athlètes corses, à **Paray-le-Monial**, et leurs dirigeants vivaient avec l'**A.J.B**, à l'unisson avec les dizaines de milliers de téléspectateurs en **Corse**, et bien au-delà de limites de l'île, à travers les écrans de télévision, un moment fort, de fierté et de communion ! La **Corse** sur le toit de la **France**, à 16h00, le 27 février 2011, résonnant comme l'**Austerlitz** d'un combat entre jeunes talents, se retrouvant sur le Podium en marche vers la gloire et des lauriers que par leur talent et le travail de chaque instant, ils commencent à glaner, acclamés par leurs «*fans*» mais aussi par les amateurs de ces joutes sportives qui font vibrer les cœurs et chavirer les foules !

Domage, dans cette perspective que les exigences du protocole, et les impératifs du contrôle anti-dopage, privent les athlètes d'une plus large communion avec le public, à l'issue de la course. Comme des instants volés...

Mais, **Mourad** a gagné le cœur du public, national comme il avait déjà gagné celui de la **Corse** ! L'avenir lui appartient !

## Des messages par centaines

Par téléphone, par «*texto*», par e-mail, par lettre ou fax...

L'**Athlétic Jeunes Bastia**, **Pierre Bartoli**, **Hafid Hammaoui** et **Mourad Amdouni** ont reçu des centaines de messages à l'occasion de la nouvelle victoire de **Mourad**, la plus prestigieuse puisque obtenue dans la catégorie phare du sport ! Des messages venant des gens du club, des dirigeants de clubs, d'athlètes, d'élus, d'amis de l'**A.J.B** de par le monde...

Que chacun dans la victoire de **Mourad** trouve nos plus sincères remerciements.

**La famille de Maryline Magnavaca**, athlète du **SOA**, 60<sup>e</sup> dans sa catégorie, **drapeau corse** en tête, aura soutenu avec force voix les athlètes de l'**A.J.B** dans les différentes courses, et, jusqu'au bout, **Mourad Amdouni**, tout comme **Patrick Torre** du **CAA**. Une belle image de l'athlétisme insulaire.

**Michel Huertas**, président de la **Commissions Nationale des Courses Hors-Stade**

n'était pas le moins attentif à la course de **Mourad**, et encore moins le moins ému comme en témoigne la lettre qu'il a adressée à **Pierre Bartoli** : «*Cher Pierre, enfin de retour du championnat de France de cross country, je tiens à t'adresser mes plus sincères félicitations pour la merveilleuse victoire de Mourad au championnat de France de cross country 2011.*

*Mourad a démontré tout le long de la course une impressionnante maturité et aisance.*

*Un grand champion est là pour honorer l'athlétisme insulaire et surtout les couleurs de l'A.J.B.*

*Crois, Cher Pierre, en l'émotion ressentie tout le long de la course et dont seule la victoire de Mourad m'a délivré. »*

**Hervé Mela**, Président de la **Ligue Corse d'Athlétisme** a suivi la course derrière son écran de télévision, les yeux embués par l'émotion : «*Mesdames et messieurs les présidents des clubs de la LCA, mesdames et mes-*

*sieurs les membres du Comité Directeur de la Ligue Corse, mesdames et messieurs.*

*Nous venons de vivre, cet après-midi, un instant rare avec le titre de champion de France Elite de cross-country de Mourad Amdouni à Paray-le-Monial. C'est un moment important et historique pour l'athlétisme corse dans son ensemble et l'AJ Bastia en particulier. Nous avons tous vécu ce moment de pur bonheur avec beaucoup d'émotion. Cette grande première doit être saluée comme il se doit par notre grande famille. En ce jour faste j'adresse, au nom de l'athlétisme corse dans son ensemble, toutes mes félicitations à Mourad pour ce grand bonheur, à son entraîneur Hafid et à son club et surtout à son président Pierre Bartoli sans l'implication duquel toute cette belle aventure construite au fil des saisons aurait été beaucoup plus difficile. Bravo à tous.»*

Dans notre prochaine édition nous publierons d'autres lettres et témoignages.

# Mourad fait chavirer de bonheur la Corse

*Nombreux sont, en Corse, jeunes et moins jeunes à avoir cliqué sur le lien internet leur permettant de se brancher sur FR3 Bourgogne, et suivre, en direct, la conquête du Cross Français, par l'athlète de l'A.J.Bastia, Mourad Amdouni, aujourd'hui le sportif de la Corse entière.*

**M**ais pas seulement : d'Angers à Marseille, de Bordeaux à Lille, en passant par Paris, les amis de l'A.J.B, les «fans» de Mourad, les amoureux de la Corse ou de la course à pied ont «de leurs yeux vu» l'athlète bastiais, né le 21 juin 1988, à Porto-Vecchio, conquérir la Toison d'Or de sa discipline !

La manière dont il a conduit sa course, à Paray-le-Monial, quinze jours après son cavalier seul à Bagheera lors des Demi-finales de l'Arc Méditerranéen, démontre l'étendue des capacités de Mourad, dans la maîtrise désormais, des grands rendez-vous auxquels sa carrière naissante, va le confronter.

Celui qui possède le plus beau palmarès des athlètes de sa génération, en remportant les «France», à Paray-le-Monial, s'installe dans la hiérarchie nationale où, bien entendu, comme l'a souligné son dauphin dans la course, Hassan Chadli, - autre grand talent, - «il faudra garder» l'acquis de ce 27 février 2011.

A l'A.J.B, la confiance est de mise. Mourad a fait sa mue. Il sait d'où il vient et qui l'entoure. Il sait que tout un peuple le soutient. Cette confiance renforce un mental déjà confirmé.

A Paray-le-Monial, Mourad, sans être au mieux de sa forme physique, a su compenser par un jeu tactique qu'avec Hassan Chadli, sans nécessairement l'avoir concerté, ils ont exprimé avec une complicité qui n'a en rien altéré leur volonté mutuelle et légitime d'aller chacun jusqu'au bout de leur effort et de leur ambition !

Mourad, quant à lui, sans l'afficher, s'était fixé un but : ajouter à ses titres de Cadet, Junior et Espoir, celui de Sénior, et rentrer dans l'Histoire de l'Athlétisme Français. Seul le titre motivait cette débauche d'énergie qui le caractérise dans la course et qui fait sa force, quand celle-ci peut s'exprimer sans être bridée par quelques considérations dont son esprit n'a pas besoin de s'encombrer.

A Paray-le-Monial, comme à Bagheera, Mourad jouait avec son tempérament, avec sa science innée de l'effort maîtrisé !

Le public ne s'y trompe pas ! Mourad le battant génère le spectacle. A Paray-le-Monial, Mourad n'a jamais cherché à tuer la course, tout en souhaitant une remise en place dans la hiérarchie nationale de la discipline.

Avec Hassan, ils y sont parvenus, à merveille. Et le Demi-fond français s'est ouvert des horizons nouveaux.

Et le spectacle d'une lutte aux couteaux, entre les deux jeunes champions, a été qualifié par tous les observateurs de magnifique, de fabuleux, d'échevelé, de phénoménal, de somptueux !

Bravo, Mourad ! Le sport n'est pas qu'affaire de calculs. La générosité dans l'effort trouve, avec Mourad, sa juste récompense. Il a su jouer à courir dans une épreuve où il pouvait, à tout instant, faire la différence. Il a préféré prendre le risque d'entraîner dans son aventure son véritable plus sérieux concurrent, son camarade de combat Hassan Chadli. Et ce risque maîtrisé jusqu'à la victoire finale fait déjà entrer Mourad dans la légende du Cross et du sport Français.

Pierre Andreani

## Superbe, Hasna Benanaya

**D**ans le Cross-Court Femmes, Hasna Benanaya a réalisé une course magnifique, en prenant une excellente 31<sup>ème</sup> place, alors que Muriel Gasnier, dont le départ a été complètement «raté», a eu du mal, ensuite, à s'extraire du gros peloton, perdant beaucoup d'une énergie mal récompensée. Il est vrai aussi que Muriel n'a pas ménagé ses efforts dans l'encadrement de la délégation de l'A.J.B et ceci aussi contribue à expliquer cela.

Avec la performance d'Hasna, il convient de relever la 41<sup>ème</sup> place du cadet Karim Chabouchi qui se situe 3<sup>ème</sup> de l'Inter région de l'Arc-Méditerranéen.

Le vétéran Michel Claveau se classe au cours du peloton (148<sup>ème</sup>), alors que la cadette Candice Giudicelli (69<sup>ème</sup>) et le junior Faouzi El Yaagoubi ne sont à l'évidence pas à la place à laquelle on pouvait les attendre.

Sarah Chaouch (228<sup>ème</sup>) comme Majid Arbib (153<sup>ème</sup>) n'ont pas démerité, dans le contexte.

Et «Momo» Bojattoy a pu mesurer ce qui le sépare encore du haut niveau auquel il était habitué. Mais considérons que cette rentrée laisse augurer des jours meilleurs pour cet athlète qui n'a pas ménagé ses efforts-tout comme Muriel- au service de l'encadrement.

## Résultats des autres athlètes de l'A.J.B

**SÉNIORS ELITE (373 CLASSÉS) :**  
Mourad Amdouni, Champion de France  
«Momo» Bojattoy, 200°  
Brahim Nassi abandon sur blessure

**SÉNIORS (F) CROSS-COURT :**  
Hasna Benanaya, 31°  
Muriel Gasnier, 122°

**JUNIORS (F) :**  
Sarah Chaouch, 228°

**JUNIORS (G) :**  
Faouzi El Yaagoubi, 69°

**CADETS :**  
Abdelkarim Chabouchi, 41°  
Majid Arbib, 152°

**CADETTES (309 CLASSÉES) :**  
Candice Giudicelli, 69°

**VÉTÉRANS HOMMES :**  
Michel Claveau, 148°

## Les autres athlètes insulaires

**CADETTES (309 CLASSÉES) :**  
Maryline Magnavaca, SOA, 60°  
Nolwenn Boulle, CAA, 184°

## Hafid Hammaoui, Entraîneur comblé

**A** Mourad Amdouni, il faut associer celui grâce à qui l'athlète de l'A.J.Bastia a pu, avec le concours permanent du club, réussir ses exploits ! Chapeau, Hafid ! Tu es le champion des entraîneurs, de demi-fond, en France ! Merci et Bravo.

## La Communauté d'Agglomération de Bastia

M. Emile Zuccarelli, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, et le Bureau de cette collectivité sont étroitement associés à la carrière et aux exploits d'un de leurs agents.

Cette victoire de Mourad est aussi celle de leur compréhension efficace et de leur déterminante contribution.

# A Settimana

10<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 4 au 10 mars 2011

Les fêtes : le 4, Casimir - le 5, Olivia, Olive - le 6, Colette, Nicoletta - le 7, Félicité - le 8, Mardi-gras, Jean de Dieu - le 9, Cendres, Françoise Romaine - le 10, Vivien.

10<sup>esima</sup> settimana di l'annu

da u 4 a u 10 marzu 2011

E feste : u 4, Casimiru - u 5, Uliva. Ghjuvan. Ghjiseppu di a Croce - u 6, Nicoletta - u 7, Festa di e Mammo. Oculi - u 8, Ghjuvandiu - u 9, Francesca è Rumana - u 10, Nastasgia.

## Un an déjà

Le 6 mars, six individus armés de grenades et de kalachnikovs font irruption dans un hôtel de Berlin où se déroule le plus grand tournoi de poker d'Allemagne et emportent un butin qui pourrait s'élever à 800.000 euros. - Le 8 mars, au Nigéria, un massacre perpétré par des éleveurs fait entre 100 et 500 morts dans trois villages d'agriculteurs. - Le 8 mars, un tremblement de terre secoue la Turquie. D'une magnitude de 6 sur l'échelle de Richter, il fait 51 morts et 74 blessés. - Le 10 mars, en Italie, un journaliste qui tentait d'interpeller Silvio Berlusconi durant sa conférence de presse est malmené par le ministre de la Défense qui l'attrape par le col de sa veste et le fait se rasseoir. - Le 11 mars, en Californie, un petit garçon de 7 ans appelle discrètement la police et met en fuite trois malfrats qui s'étaient introduits dans la maison familiale et menaçaient ses parents de leurs armes. - Le 11 mars, le Mexicain Carlos Slim, magnat des télécommunications, devient l'homme le plus riche du monde.

## Le truc de la semaine

Afin que la mèche ne glisse pas au moment de forer de la faïence, placer sur l'endroit à forer une ou plusieurs couches de papier adhésif.

## Les tablettes de l'Histoire

Le 5 mars 1979, la sonde spatiale Voyager I passe à proximité de Jupiter avant de se diriger vers Saturne. - Le 7 mars 1985, la chanson « We are the World » de « USA for Africa » passe pour la première fois sur les ondes radio. - Le 10 mars 1959, début de la rébellion tibétaine dans les rues de Lhassa. - Le 11 mars 1878, l'Académie des Sciences accuse Thomas Edison d'utiliser un ventriloque durant la présentation de son phonographe.

## L'esprit du monde

Qui sait déguster ne boit plus jamais de vin mais goûte des secrets.

Salvador Dali

### Informateur • CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

#### DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

#### RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

#### ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

#### COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

#### RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

#### RÉGIE DE LA PUBLICITÉ - ÉDITIONS SPÉCIALES ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

#### PRESSE EN LIGNE : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

# BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €    6 MOIS : 32 €    Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

**L'INFORMATEUR**  
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

# La halte-garderie l'Avvene de Folelli s'agrandit et gagne le statut de crèche

*Il y a 26 ans, la localité de Folelli concrétisait son projet d'ouverture d'une halte-garderie... Un quart de siècle plus tard, les petits pensionnaires étant devenus des parents responsables, et les besoins ayant considérablement évolué il a fallu passer à la vitesse supérieure. C'est donc avec une satisfaction bien légitime que Yannick Castelli, maire de la localité depuis quelques mois, a inauguré récemment les nouveaux locaux de la halte-garderie l'Avvene, devenue dans un souci d'adaptation, une crèche.*

Le dossier a été suivi avec beaucoup d'attention par **Joseph Castelli**, qui comme chacun sait a laissé son écharpe de maire pour se consacrer à son mandat de président du **Conseil Général de la Haute-Corse**. Sans toutefois perdre de vue ce qui fait le quotidien de sa commune. C'est donc aux côtés de son fils que le président **Castelli** a honoré de sa présence la soirée inaugurale de la nouvelle **crèche halte-garderie de Folelli**. Un moment salué par les partenaires de la structure qui a connu dans ce projet un coup de jeune : agrandissement des locaux, notamment du jardin aménagé, nouvel agencement pour les besoins du statut de crèche. Le tout sous l'œil avisé de la directrice **Marie-Catherine Mattei-Trojani**, éducatrice jeunes enfants, dont la vie professionnelle est intimement liée à celle de l'**Avvene**. Avec l'expérience en plus. La **crèche halte-garderie l'Avvene** accueille les enfants à partir de 3 mois et jusqu'à 6 ans du lundi au vendredi, de 7h à 19h non stop. Les repas sont préparés par une diététicienne de la **centrale de restauration de Tragone**, et deux médecins, le **docteur Corazzi Jean-Noël** et le **docteur Dominique Arrighi**, qui veillent au confort et au bien-être des petits pensionnaires avec l'équipe de «*taties*», composée de deux auxiliaires, quatre titulaires du CAP petite enfance et deux animatrices de garderie. Plus de renseignements au **04.95.36.82.02**.



*L'équipe de la crèche halte-garderie l'Avvene entoure le maire Yannick Castelli*



*Marie-Catherine Mattei-Trojani, directrice de l'établissement depuis 1985*



*L'inauguration a été prétexte à un sympathique apéritif dinatoire*



*Joseph Castelli, le docteur Corazzi, José Giansily, Yannick Castelli et Marie-Catherine Mattei-Trojani, heureux de partager ce moment*



Michel Claveau



Quelle arrivée



Hasna Benanaya



«Momo» Bojattoy



Candice Giudicelli



Majid Arbib



L'esprit athlète



Faouzi El Yaagoubi



Karim Chabouchi